

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Affiché le ID : 035-243500667-20220209-DEL_2022_021B-DE

Envoyé en préfecture le 09/02/2022 Reçu en préfecture le 09/02/2022

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220209-DEL_2022_021B-DE

N° DEL_2022_021

<u>Objet</u> Mobilité

PayFIP régie

Convention et adhésion pour la location des VAE

Afin de rendre possible les évolutions présentées dans le nouveau règlement de service de location de vélos électriques et spécifiquement celles concernant les modalités de paiement via le logiciel Accen, la Communauté de communes doit signer une convention avec le Trésor public. Cette convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales autorisera la mise en place de la solution PayFIP régie.

Ainsi, les paiements effectués par carte bancaire sur internet ou par TPE au siège du Val d'Ille-Aubigné seront directement encaissés dans la régie VAE. Vous trouverez en pièce-jointe la convention et le formulaire d'adhésion à signer. La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Il est à noter que le Val d'Ille-Aubigné bénéficie d'un accompagnement de la DGFIP dans la mise en place de ce nouveau service aux usagers.

Pour information, la Régie VAE sera également modifiée pour permettre l'encaissement des recettes payées par carte bancaire.

M. le Président propose de l'autoriser à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales ainsi que le formulaire d'adhésion au système PayFIP Régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales de la DGFIP ainsi que le formulaire d'adhésion au système PayFIP Régie.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 08/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 08/02/2022

Le Président, Claude Jaouen



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Affiché le

ID: 035-243500667-20220216-DEL_2022_022-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2022 Reçu en préfecture le 16/02/2022

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Recu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220216-DEL_2022_022-DE

N° DEL_2022_022

Objet Intercommunalité

Indemnités des élus

Modification de la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation, en vertu des articles L.2123-20-1 et L.5211-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Une fois votées, ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

L'octroi de ces indemnités est conditionné à l'exercice effectif du mandat, ce qui suppose, en particulier pour les viceprésidents, de justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté du président. Toute délibération de l'organe délibérant d'un EPCI concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale annuelle ainsi déterminée :

Bénéficiaire	Calcul (selon le barème en vigueur au 1 ^{er} janvier 2020)	Indemnité maximale annuelle
Président	67.50 % de l'indice brut 1027 (46 672,81 €)	31 504,15 €
Vice- présidents	24.73 % de l'indice brut 1027 (46 672,81 €)	11 542,19 €/personne soit un total de 92 337,52 € (règle de droit commun de 8 viceprésidents)
	Enveloppe globale annuelle	123 841,67€

En cas de validation de la modification de la composition du Bureau et de l'élection d'un 17ème membre du Bureau, il vous est proposé de maintenir une enveloppe indemnitaire maximale et de valider la nouvelle répartition de l'enveloppe indemnitaire suivante :

Fonction	Taux de l'IB 1027/ IM 830	Montant brut mensuel
Président	35,61 %	1384,98€
1 ^{er} vice-président	15,66 %	608,94€
2 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
3 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
4 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
5 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
6 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
7 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
8 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
9 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
10 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
11 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
1 ^{er} conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
2 ^{ème} conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
3 ^{ème} conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
4 ^{ème} conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
5ème conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
Conseillers communautaires n'ayant pas reçu délégation	1,31 %	50,95€

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont l'article 99-II alinéa 2 prévoit que les délibérations des Établissements publics de coopération intercommunale interviennent dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication du décret du 25 Juin 2004 visé ci-dessous ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions

de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par Affiché le ce au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique; ID: 035-243500667-20220216-DEL_2022_022-DE

Vu le décret n° 2004-615 du 25 Juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5721-8 du même Code (Journal Officiel du 29 Juin 2004);

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R 5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

FIXE les taux et montants des indemnités de fonction du président, des vice-présidents ; des conseillers déléqués et des conseillers communautaires suivants :

Fonction	Taux de l'IB 1027/ IM 830	Montant brut mensuel
Président	35,61 %	1384,98€
1 ^{er} vice-président	15,66 %	608,94€
2 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
3 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
4 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
5 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
6 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
7 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
8 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
9 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
10 ^{ème} vice-président	15,66 %	608,94€
11ème vice-président	15,66 %	608,94€
1 ^{er} conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
2 ^{ème} conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
3 ^{ème} conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
4 ^{ème} conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
5ème conseiller ayant reçu délégation, membre du bureau	6 %	233,36€
Conseillers communautaires n'ayant pas reçu délégation	1,31 %	50,95€

PRÉCISE que le versement des indemnités débutera le 9 février 2022,

PRÉCISE que les indemnités de fonction sont payées mensuellement,

INDIQUE que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification

Le 16/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 16/02/2022

Le Président, Claude Jaouen



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Affiché le ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Reçu en préfecture le 17/02/2022

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 0

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Recu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

N° DEL_2022_023

<u>Objet</u>

Finances

Orientations budgétaires 2022 Présentation du Rapport et Débat

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, le président présente au conseil communautaire, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la présentation de ce rapport et de débattre des orientations budgétaires.

Vu l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, Le Conseil de Communauté :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022, ci-annexé,

PRÉCISE que ce débat a permis d'échanger et d'apporter des précisions sur les sujets suivants :

- l'appréciation de la situation financière globale de la Communauté de Communes
- la méthodologie et les hypothèses pour établir la prospective financière
- la constatation des déficits récurrents de budgets annexes
- les impacts de l'actualisation du programme pluriannuel d'investissement
- le décalage dans le temps de certains projets
- la consommation des crédits prévisionnels 2021
- les évolutions prévisionnelles des recettes en lien avec l'adoption de loi de Finances 2022
- la spécificité de l'exercice budgétaire 2021 en lien avec la crise sanitaire, et notamment la baisse des recettes de fonctionnement,
 - les mesures de relance de l'activité économique sur 2022

Le ROB sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et dans les mairies des communes membres., et sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 16/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 16/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

AVERTISSEMENT

Les résultats 2021 présentés dans ce document sont provisoires.



Affiché le

La loi NOTRE du 7 août 2015 a introduit des dispositions relatives à la Lidis 335-243500667-20220217-DEL 2022 023C-DE

financière des collectivités territoriales.

Un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois précédant le vote du budget et transmis au représentant de l'État dans le département ainsi qu'aux collectivités membres. Outre les orientations budgétaires, ce document doit présenter un rapport sur les finances et le personnel.

Les objectifs du Rapport sur les Orientations Budgétaires

- Partie I : Présenter la situation financière (état de la dette, résultats)
- Partie II : Présenter la situation sur les ressources humaines
- Partie III : Discuter des orientations budgétaires de la collectivité

Table des matières

PARTIE I : Rapport sur les Finances

I- Calendrier budgétaire 2022

II- Organisation budgétaire et résultats financiers en 2021 de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné

II-1 Le budget principal

II-2 Les budgets annexes

II-3 Les résultats financiers consolidés

II-4 L'état de la dette

II-5 Les lignes de trésorerie

PARTIE II: Rapport sur le Personnel

I- Présentation de la structure

II- Exécution des dépenses du personnel

III- Evolution prévisionnelle des dépenses pour 2022

PARTIE III: Orientations Budgétaires

Prospective financière

Affiche le

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LES FINANCES DE LA COLLECTI VILLE EN 2022 17-DEL 2022 023C-DE

I— Calendrier budgétaire 2022

- 10/11/2021 : Comité Finances sur le cadrage budgétaire
- Début décembre 2021 : envoi des maquettes budgétaires aux responsables de pôles (réalisé 2020 au 01/12/2021)
- Décembre 2021 / janvier 2022 : conception des propositions budgétaires et consultation des groupes de travail/commissions (orientations, programme d'actions, etc.)
- 4/01/2022 : conférence des maires présentation étude pacte fiscal et financier
- 18/01/2022 : conférence des maires pacte fiscal et financier prospective financières et orientations
- 25/01/2022 : conférence des maires pacte fiscal et financier prospective financières et orientations
- 4/02/2022 : restitution des maquettes au pôle ressources
- 28/01/2022 : examen en bureau du ROB
- 8/02/2022 : Débat d'orientations budgétaires en conseil
- 2/03/2022 : Discussion budgétaire en conférence des maires
- 8/03/2022: examen des budgets par le comité finances
- 18/03/2022 : arbitrages budgétaires en bureau
- 19/03/2022 : matinée de présentation budgétaire en conseil informel
- 29/03/2022 : votes des comptes de gestion, des CA, des affectations de résultats, des BP, des taux de fiscalité

II— Organisation budgétaire de la Communauté de Communes Val d'ille Aubigne

En 2021, les finances de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné s'articulent autour d'**un budget** principal et de 23 budgets annexes avec un montant consolidé voté (y compris décisions modificatives prises en cours

II-1 Le Budget Principal

d'année) de **45,59 M€**.

Conformément au code général des collectivités locales et à l'instruction comptable M14 qui s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale, ainsi qu'à leurs services et établissements à caractère administratif, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale et aux caisses des écoles, le budget principal de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement, chapitres et opérations en section d'investissement).

En 2021, le budget voté (y compris décisions modificatives) est de **29,03 M€,** dont 25,40 M€ en opérations réelles et 3,63 M€ en opérations d'ordre.

Au 31/12/2021, les dépenses totales s'élèvent à 20,07 M€, soit un taux de réalisation de 69% par rapport aux prévisions votées.

Au 31/12/2021, les recettes totales s'élèvent à 24,35 M€, soit un taux de réalisation de 83% par rapport aux prévisions votées.

Résultats de l'exercice hors résultat antérieurs reportés

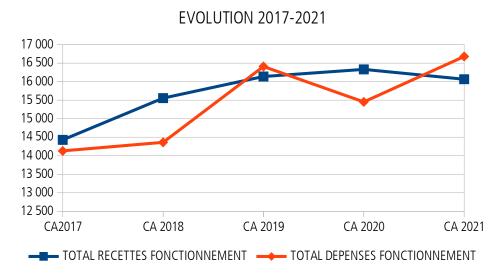
CA 2020		CA 2021	Variation BP/CA 2021
134 500	71 000		
3 449 655	3 464 960	3 363 133	-101 827
9 744 602	9 910 562	9 678 946	-231 616
2 704 225	3 054 181	2 659 001	-395 180
153 781	61 680	83 900	22 220
16 569	17 000	16 569	-431
128 254	83 000	115 756	32 756
			29 686
16 333 376	16 664 178	16 067 718	-596 460
1 398 668	1 821 292	1 512 096	-309 196
4 092 106	4 258 670	4 224 580	-34 090
5 778 670	6 789 520	6 789 512	-8
2 402 794	3 564 630	2 699 515	-865 115
87 024	103 278	79 666	-23 612
277 833	103 000	58 495	-44 505
1 418 541	1 412 445	1 313 505	-98 940
15 455 636	18 052 835	16 677 369	-1 375 466
877 740		-609 651	
1 529 158		-95 816	
	CA 2020 134 500 3 449 655 9 744 602 2 704 225 153 781 16 569 128 254 1 790 16 333 376 1 398 668 4 092 106 5 778 670 2 402 794 87 024 277 833 1 418 541 15 455 636 877 740 3 160 217 2 508 799 651 418	CA 2020 BP 2021 134 500 71 000 3 449 655 3 464 960 9 744 602 9 910 562 2 704 225 3 054 181 153 781 61 680 16 569 17 000 128 254 83 000 1 790 1 795 16 333 376 16 664 178 1 398 668 1 821 292 4 092 106 4 258 670 5 778 670 6 789 520 2 402 794 3 564 630 87 024 103 278 277 833 103 000 1 418 541 1 412 445 15 455 636 18 052 835 877 740 8 364 325	CA 2020 BP 2021 CA 2021 134 500 71 000 118 932 3 449 655 3 464 960 3 363 133 9 744 602 9 910 562 9 678 946 2 704 225 3 054 181 2 659 001 153 781 61 680 83 900 16 569 17 000 16 569 128 254 83 000 115 756 1 790 1 795 31 481 1 398 668 1 821 292 1 512 096 4 092 106 4 258 670 4 224 580 5 778 670 6 789 520 6 789 512 2 402 794 3 564 630 2 699 515 87 024 103 278 79 666 277 833 103 000 58 495 1 418 541 1 412 445 1 313 505 15 455 636 18 052 835 16 677 369 877 740 -609 651 3 160 217 8 364 325 3 910 322 2 508 799 8 364 325 3 396 487 651 418 513 835

ZOOM SUR LES CIRCUITS FINANCIERS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORD ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

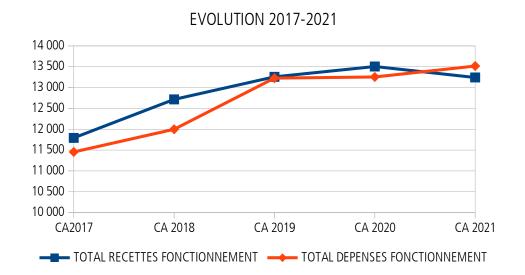
les dépenses de fonctionnement sont affectés depuis plusieurs années par un décalage permanent entre le reversement au Smictom et la perception de la REOM.

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Dépenses : reversement aux						
SMICTOM	2 676 581 €	2 364 614 €	3 184 550 €	2 202 771 €	3 165 448 €	13 593 964 €
Recettes : perception de la						
REOM	2 637 841 €	2 841 021 €	2 883 575 €	2 829 016 €	2 826 116 €	14 017 569 €
SOLDE A REVERSER	-38 740 €	476 407 €	-300 975 €	626 245 €	-339 332 €	423 605 €

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Evolution retraitée du décalage de reversement de la REOM



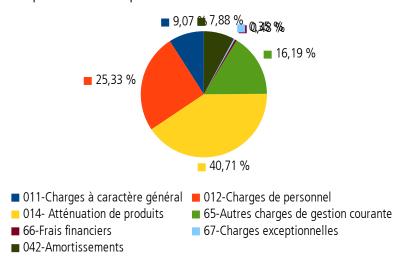
A- La section de fonctionnement

1- Les dépenses de fonctionnement en 2021

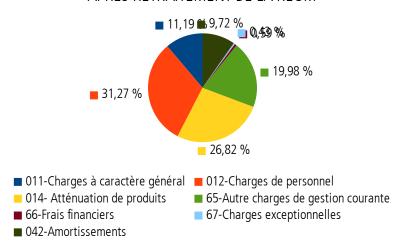
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16,67 M€ soit un taux de réalisation de 80%.

	CA 2020	BP 2021		CA2020/CA	Variation BP 2021/CA 2021
011-Charges à caractère général	1 398 668	1 821 292	1 512 096	113 428	-309 196
012-Charges de personnel	4 092 106	4 258 670	4 224 580	132 474	-34 090
014- Atténuation de produits	5 778 670	6 789 520	6 789 512	1 010 842	-8
65-Autre charges de gestion courante	2 402 794	3 564 630	2 699 515	296 721	-865 115
66-Frais financiers	87 024	103 278	79 666	-7 358	-23 612
67-Charges exceptionnelles	277 833	103 000	58 495	-219 338	-44 505
042-Amortissements	1 418 541	1 412 445	1 313 505	-105 036	-98 940
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	15 455 636	18 052 835	16 677 369	1 221 733	-1 375 466

Répartition des dépenses de fonctionnement au 31/12/2021



Répartition des dépenses de fonctionnement au 31/12/2021 APRES RETRAITEMENT DE LA REOM



ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

1,51 M€, soit 9% des dépenses de fonctionnement, sont des charges à caractère général (prestations de services, électricité, études, entretien des espaces verts, locations immobilières, catalogues et imprimés ...)

Détail du chapitre 011

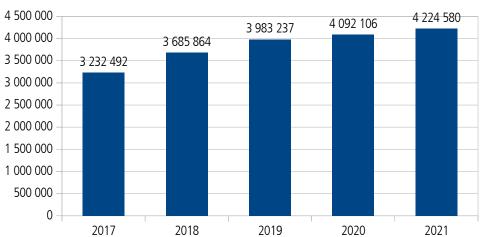
Détail du chapitre 011						
Compte	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	Variation CA20/CA21	Variation BP21/CA21	Commentaires
60611 - Eau et assainissement	10 977,43 €	11 550,00 €	10 184,00 €	- 793,43 €	-1 366,00 €	
60612 - Énergie - Électricité	60 838,05 €	74 200,00 €	60 344,00 €	- 494,05€	-13 856,00 €	
60618 - Autres fournitures non stockables	27,14€	-€	- €	- 27,14€	- €	
60621 - Combustibles	12 674,19 €	16 850,00 €	19 326,00 €	6 651,81 €	2 476,00 €	
60622 - Carburants	8 593,28 €	19 600,00 €	12 673,00 €	4 079,72 €	-6 927,00 €	
60623 - Alimentation	28 824,14 €	40 700,00 €	33 903,00 €	5 078,86 €	-6 797,00 €	
60628 - Autres fournitures non stockées	2 256,33 €	2 540,00 €	2 291,00 €	34,67 €	- 249,00€	
60631 - Fournitures d'entretien	18 820,60 €	21 050,00 €	16 486,00 €	-2 334,60 €	-4 564,00 €	
60632 - Fournitures de petit équipement	35 102,32 €	57 252,00 €	34 679,00 €	- 423,32€	-22 573,00 €	
60636 - Vêtements de travail	4 681,45 €	5 000,00 €	222,00 €	-4 459,45 €	-4 778,00 €	
6064 - Fournitures administratives	8 980,13 €	19 100,00 €	12 233,00 €	3 252,87 €	-6 867,00 €	
6065 - Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques)	256,42 €	6 000,00 €	4 932,00 €	4 675,58 €	-1 068,00 €	
6068 - Autres matières et fournitures	149,08 €	13 000,00 €	2 379,00 €	2 229,92 €	-10 621,00 €	
611 - Contrats de prestations de services	367 627,72 €	489 169,00 €	415 057,00 €	47 429,28 €	-74 112,00 €	
6132 - Locations immobilières	89 757,65 €	86 056,00 €	83 844,00 €	-5 913,65 €	-2 212,00 €	
6135 - Locations mobilières	19 563,37 €	29 820,00 €	7 833,00 €	-11 730,37 €	-21 987,00 €	
614 - Charges locatives et de copropriété	278,17 €	500,00€	672,00 €	393,83 €	172,00€	
61521 - Terrains	121 048,56 €	207 500,00 €	157 854,00 €	36 805,44 €	-49 646,00 €	
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	8 350,02 €	30 000,00 €	11 604,00 €	3 253,98 €	-18 396,00 €	
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	17 584,53 €	12 500,00 €	13 223,00 €	-4 361,53 €	723,00 €	
615231 - Entretien et réparations voiries	8 990,69 €	- €	1 389,00 €	-7 601,69 €	1 389,00 €	
615232 - Entretien et réparations réseaux	576,00€	10 000,00 €	1 582,00 €	1 006,00 €	-8 418,00 €	
61551 - Matériel roulant	55 908,22 €	55 660,00 €	53 210,00 €	-2 698,22 €	-2 450,00 €	
61558 - Autres biens mobiliers	5 514,83 €	22 250,00 €	3 251,00 €	-2 263,83 €	-18 999,00 €	
6156 - Maintenance	42 837,20 €	63 000,00 €	40 958,00 €	-1 879,20 €	-22 042,00 €	
6161 - Assurance multirisques	32 097,85 €	33 250,00 €	30 767,00 €	-1 330,85 €	-2 483,00 €	
617 - Etudes et recherches	20 967,18 €	64 050,00 €	39 002,00 €	18 034,82 €	-25 048,00 €	
6182 - Documentation générale et technique	5 313,70 €	8 900,00 €	5 803,00 €	489,30 €	-3 097,00 €	
6184 - Versements à des organismes de formation	14 429,09 €	5 000,00 €	11 015,00 €	-3 414,09 €	6 015,00 €	
6185 - Frais de colloques et séminaires	- €	3 000,00 €	2 166,00 €	2 166,00 €	- 834,00 €	
6188 - Autres frais divers	1 580,00 €	1 600,00 €	1 580,00 €	-€	- 20,00€	
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	209,52€	-€	- €	- 209,52€	- €	
6226 - Honoraires	45 543,59 €	9 600,00 €	1 533,00 €	-44 010,59 €	-8 067,00 €	
6227 - Frais d'actes et de contentieux	12,00€	- €	- €	- 12,00€	- €	
6228 - Divers	10,48 €	- €	- €	- 10,48 €	- €	
6231 - Annonces et insertions	3 399,13 €	10 950,00 €	5 165,00 €	1 765,87 €	-5 785,00 €	
6232 - Fêtes et cérémonies	5 746,34 €	6 000,00 €	4 841,00 €	- 905,34€	-1 159,00 €	
6236 - Catalogues et imprimés	67 146,55 €	94 290,00 €	94 499,00 €	27 352,45 €	209,00€	
6238 - Divers	- €	- €	-€	- €	-€	
6247 - Transports collectifs	477,60 €	2 200,00 €	599,00 €	121,40 €	-1 601,00 €	
6251 - Voyages et déplacements	6 191,45 €	6 500,00 €	7 295,00 €	1 103,55 €	795,00€	
6257 – Réceptions	- €	- €	6 985,00 €	6 985,00 €	6 985,00 €	
6261 - Frais d'affranchissement	25 893,22 €	32 000,00 €	39 661,00 €	13 767,78 €	7 661,00 €	
6262 - Frais de télécommunications	49 108,86 €	51 500,00 €	43 886,00 €	-5 222,86 €	-7 614,00 €	
627 - Services bancaires et assimilés	721,33 €	100,00€	3 239,00 €	2 517,67 €	3 139,00 €	
6281 - Concours divers (cotisations)	145 462,38 €	154 146,00 €	159 641,00 €	14 178,62 €	5 495,00 €	
62875 - Aux communes membres du GFP	2 360,00 €	2 859,00 €	310,00 €	-2 050,00 €	-2 549,00 €	
63512 - Taxes foncières	37 117,59 €	40 000,00 €	38 880,00 €	1 762,41 €	-1 120,00 €	
63513 - Autres impôts locaux	319,00€	-€	677,00 €	358,00 €	677,00€	
6353 - Impôts indirects	1 027,00 €	- €	12 484,00 €	11 457,00 €	12 484,00 €	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	1 116,25 €	1 200,00 €	765,00 €	- 351,25€	- 435,00 €	
TOTAL	1 396 467,63 €	1 820 442,00 €	1 510 922,00 €	114 454,37 €	-309 520,00 €	

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

4,22 M€, soit 25% des dépenses de fonctionnement, sont des frais de personnel.

Evolution des charges de personnel 2017-2021



CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE PRODUITS

6,78 M€, soit 41% des dépenses de fonctionnement, sont des reversements de produits perçus : 3,16 M€ pour le reversement de la redevance aux SMICTOM, 1,58 M€ pour les communes membres par le biais de l'attribution de compensation (0,33M€) et de la dotation de solidarité communautaire (1,25 M€) ainsi que le FNGIR (2M€)

Détail du chapitre 014

Compte	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	Variation CA 20/CA 21	Variation BP21/CA21	Commentaires
70619 – reversement REOM	2 202 771,00 €	3 164 990,00 €	3 165 448,00 €	962 677,00 €	458,00 €	CA20/CA21 : Décalage dans les reversements REOM
739211 – AC	336 534,00 €	337 000,00 €	336 534,00 €	- €	- 466,00 €	
739212 – DSC	1 250 851,00 €	1 250 851,00 €	1 250 851,00 €	- €	- €	
739221 – FNGIR	1 988 512,00 €	1 988 512,00 €	1 988 512,00 €	- €	- €	
73928 – Autres prélèvement pour reversement de fiscalité	- €	48 166,00 €	48 166,00 €	48 166,00 €	- €	Dégrèvement CFE COVID (traité depuis 2021 comme le FNGIR)
TOTAL	5 778 668,00 €	6 789 519,00 €	6 789 511,00 €	1 010 843,00 €	- 8,00 €	

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

2,69 M€, soit 16% des dépenses de fonctionnement, correspondent aux autres charges de gestion courante qui regroupent principalement les subventions aux associations et aux particuliers (Habitat) (1,23 M€), le contingent SDIS (0,58 M€) les subventions d'équilibre aux budgets annexes (0,46 M€), les indemnités des élus (0,15 M€) et les contributions aux organismes de regroupement (0,19 M€)

Détail du chapitre 65

Compte	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	Variation CA 20/CA21	Variation BP21/CA 20	Commentaires
6512 — informatique en nuage	- €	- €	10 483,00 €	10 483,00 €	10 483,00 €	Nouveau compte comptable en 2021
6518 — autres redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels		9 250,00 €	4 355,00 €	4 355,00 €	-4 895,00 €	
6521 – Déficit budgets annexes	- €	630 000,00 €	- €	- €	-630 000,00 €	Cloture ZAE non réalisée (Stand et 4 Chemins)
6531 – Indemnités élus	119 433,32 €	123 000,00 €	119 803,00 €	369,68 €	-3 197,00 €	
6532 - Frais de mission	102,72 €	500,00 €	567,00 €	464,28 €	67,00 €	
6533 - Cotisations de retraite	5 613,17 €	5 500,00 €	5 078,00 €	- 535,17 €	- 422,00€	
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	26 801,93 €	30 000,00 €	28 412,00 €	1 610,07 €	-1 588,00 €	
6535 - Formation	1 206,12 €	- €	1 208,00 €	1,88 €	1 208,00 €	
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat	316,94 €	400,00 €	316,00 €	- 0,94 €	- 84,00 €	
6541 - Créances admises en non- valeur	8 206,92 €	8 350,00 €	801,00 €	-7 405,92 €	-7 549,00 €	
6542 - Créances éteintes	3 493,92 €	3 550,00 €	807,00 €	-2 686,92 €	-2 743,00 €	
6553 - Service d'incendie	580 824,00 €	585 000,00 €	584 067,00 €	3 243,00 €	- 933,00 €	
65548 - Autres contributions	232 634,10 €	196 950,00 €	196 925,00 €	-35 709,10 €	- 25,00 €	
6558 - Autres contributions obligatoires	9 850,00 €	10 000,00 €	22 600,00 €	12 750,00 €	12 600,00 €	Contribution 2020 SDE35 transfert compétences éclairage public (12K€)
657341 - Communes membres du GFP	3 403,28 €	20 000,00 €	9 750,00 €	6 346,72 €	-10 250,00 €	Contributions communes RPE
657363 - SPA	208 725,00 €	543 238,00 €	468 714,00 €	259 989,00 €	-74 524,00 €	Subventions budgets annexes
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres	1 206 394,21 €	1 326 492,00 €	1 239 092,00 €	32 697,79 €	-87 400,00 €	PASS commerce — 26 k€/prévision ; agriculture 18K€ non réalisé (ligne d'opportunité type Agrobio 35) ; 33K€ compté 2 X
65888 - Autres	6 308,37 €	28 500,00 €	6 530,00 €	221,63 €	-21 970,00 €	
TOTAL	2 413 314,00 €	3 511 480,00 €	2 684 670,00 €	271 356,00 €	-826 810,00 €	

Les subventions représentent 8,05 % des dépenses réelles de fonctionnement de la CCVIA

DETAIL DU COMPTE 6574 – SUBVENTIONS

		2020	2021	Variation	Bénéficiaires
PAU	TRANSPORTS	4 500	5 000	500	Particuliers (Aides VAE)
rAu	HABITAT	133 269	175 740	42 471	Assos : 60 K€ ; particuliers : 115 K€
	CULTURE	356 126	391 118	34 992	Assos
	SPORT	120 444	137 833	17 389	Assos
PEDD	ENV/CLIMAT	61 111	38 044	-23 067	Assos : 37 K€ ; particuliers 1K€ (vergers)
	TOURISME	9 630	9 630	0	Asso
	DEV ECO	76 873	118 881	42 008	Entreprises
	ENFANCE	291 004	222 561	-68 443	Asso
PS	INSERTION	13 587	5 400	-8 187	Asso
	JEUNESSE	121 849	121 886	37	Asso
PR	MEGALIS	12 797	12 997	200	Etablissement public
TOTAL		1 201 190	1 239 090	37 900	

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

CHAPITRE 66 – FRAIS FINANCIERS

<u>0,08 M€,</u> soit 1% des dépenses de fonctionnement, sont des frais financiers (intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie).

CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES

0,05 M€ sont des charges exceptionnelles (titres de REOM annulés sur exercice antérieur).

CHAPITRE 042 - AMORTISSEMENTS

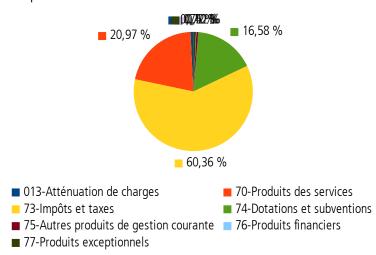
<u>1,31 M€,</u> soit 10% des dépenses de fonctionnement, sont les amortissements.

2- Les recettes de fonctionnement en 2021

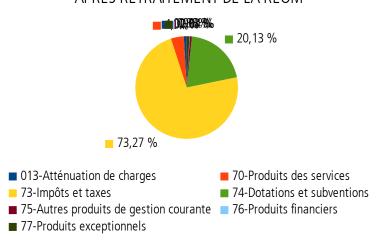
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16,067 M€ avec un taux de réalisation de 97%.

	CA 2020	BP 2021			Variation BP 2021/CA 2021
013-Atténuation de charges	134 500	71 000	118 932	-15 568	47 932
70-Produits des services	3 449 655	3 464 960	3 363 133	-86 522	-101 827
73-Impôts et taxes	9 744 602	9 910 562	9 678 946	-65 656	-231 616
74-Dotations et subventions	2 704 225	3 054 181	2 659 001	-45 224	-395 180
75-Autres produits de gestion courante	153 781	61 680	83 900	-69 881	22 220
76-Produits financiers	16 569	17 000	16 569	0	-431
77-Produits exceptionnels	128 254	83 000	115 756	-12 498	32 756
043-Amortissements sub	1 790	1 795	31 481	29 691	29 686
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	16 333 376	16 664 178	16 067 718	-265 658	-596 460

Répartition de recettes de fonctionnement au 31/12/2021



Répartition de recettes de fonctionnement au 31/12/2021 APRES RETRAITEMENT DE LA REOM



ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES

<u>0,11 M€</u> soit 0,9 % sont des recettes liées au remboursement de charge de personnel absent via l'assurance contre les risques statutaires.

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES

3,36 M€, soit 21% des recettes de fonctionnement, correspondent à des produits des services et du domaine et ventes diverses. Il s'agit essentiellement des redevances des ordures ménagères pour 2,82 M€, des recettes liées à la facturation aux parents sur la petite enfance pour 0,13 M€. (à noter : refacturation de charges de personnel aux budgets annexes : 0,37 M€)

Détail du chapitre 70

Compte	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	Variation BP 21/CA 21
70878 – remboursement par d'autres redevables	19 734 €	16 700 €	16 936 €	236 €
70841 – remboursement par budgets annexes	470 783 €	395 000 €	374 137 €	-20 863 €
7083 – locations diverses	14 789 €	18 500 €	12 622 €	-5 878 €
70688 – autres prestations de services	108 430 €	128 260 €	129 223 €	963 €
7066 – droits des services à caractère social	2 249 €	2 500 €	1 228 €	-1 272 €
70611 – REOM	2 829 016 €	2 900 000 €	2 826 116 €	-73 884 €
70322 – droits de stationnement et locations	4 651 €	4 000 €	2 662 €	-1 338 €
TOTAL	3 449 652 €	3 464 960 €	3 362 924 €	-102 036 €

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES

9,67 M€, soit 60 % des recettes de fonctionnement, proviennent de la fiscalité.

En 2021, les taux d'imposition votés sont les suivants :

	Taux votés
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25,46 %
Taxe foncière non bâti (FNB)	2,48 %
Taxe foncière bâti (FB)	2,17 %

Détail du chapitre 73

Détail imposition directe locale

En K€	2020	2021	Variation	
TH sur résidences secondaires	107 592 €	132 281 €	24 689 €	
TFB	737 549 €	738 122 €	573 €	
TFNB	34 663 €	34 786 €	123 €	
TA-FNB	24 434 €	25 812 €	1 378 €	
CFE	1 890 998 €	1 650 177 €	-240 821 €	compensée par
Total	2 795 236 €	2 581 178 €	-214 058 €	

l'état

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET SUBVENTIONS

2,67 M€, soit 16% des recettes de fonctionnement, proviennent des dotations, subventions et participations. La dotation globale de fonctionnement s'élève à 1,33 M€, la compensation au titre de la CVAE et CFE pour 0,23 M€. Les subventions perçues au titre de la compétence petite enfance s'élève à 0,68 M€.

Détail du chapitre 74

Compte	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	Variation BP 21/CA 21	Commentaires
74835 – compensations TH	168 392 €	0 €	0 €	0 €	
74834 — Compensations exo TF	387 €	13 500 €	12 980 €	-520 €	
74833 – compensation exo CVAE et CFE	62 606 €	195 000 €	238 324 €	43 324 €	
74832 — FDTP	79 998 €	80 000 €	80 908 €	908 €	
7478 – Autres organismes	956 859 €	1 020 367 €	714 211 €	-306 156 €	Finalisation en cours dossier sub ADEME pour 118 K€ animations mobilité; Sub ANAh OPAH + Valo CEE pour 30 K€ non encore demandées; Bocage agence eau non demandée 26K€; Pôle solidarités 100 K€ non perçu (sub = 70 % du prévisionnel + solde sur réalisé N-1) + fermeture COVID
7477 — Europe	13 890 €	70 950 €	0 €	-70 950 €	Trame Verte et Bleue en cours de paiement
74741 – communes membres	0 €	6 250 €	0 €	-6 250 €	
7472 — Régions	112 013 €	284 625 €	129 189 €	-155 436 €	Mobil citoyenne énergie en cours de paiement 55 K€) ; AAP changement climatique action non réalisée (50K€) ;Pass commerce sous réalisé (40K€)
7473 – Département	16 510 €	11 960 €	11 960 €	0 €	
7471 – autres	0 €	0 €	118 356 €	118 356 €	PAT
7461 – DGD	0 €	0 €	18 668 €	18 668 €	PLUi
744 — FCTVA	0 €	0 €	1 913 €	1 913 €	
74126 – DGF compensation	457 086 €	448 756 €	448 084 €	-672 €	
74124 – DGF dotation intercommunale	836 483 €	922 773 €	884 406 €	-38 367 €	
TOTAL	2 704 224 €	3 054 181 €	2 658 999 €	-395 182 €	

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

0,08 M€, soit 0,64% des recettes de fonctionnement, proviennent des loyers divers et variés.

CHAPITRE 76 – PRODUITS FINANCIERS

<u>0,01 M€</u>, soit 0,13% des recettes de fonctionnement, proviennent du remboursement des intérêts d'emprunts de la part du CIAS (EPHAD de Guipel).

CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS

<u>0,11 M€</u>, soit 0,88% des recettes de fonctionnement, proviennent de cessions de VAE et du remboursement du budget SPANC (80 K€).

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

B - La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,40 M€ (taux de réalisation 40%)

En 2021, les principaux investissement réalisés portent sur des subventions d'équipements à hauteur de 1,69 M€: BTHD (0,52M€), fonds de concours aux communes (1,22 M€), subventions d'équilibre aux budgets annexes (0,11 M€),

Les autres immobilisations en cours (1,36 M€) portent sur le PEM de Montreuil Sur Ille (0,85 M€) puis des travaux de voirie, liaisons douces, VAE, Breizh Bocage.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 0,30 M€.

Opérations engagées non encore totalement réalisées :

- Liaison douce La Mézière Cap Malo : 614 K€/24 k€ sur 2021
- PEM Melesse : 26 K€/7 K€ sur 2021
- Stationnements vélos : 15 K€/5 K€ sur 2021
- Lecture publique mise en réseau : 72K€/2K€ sur 2021 Breizh Bocage : 258 K€/136 K€ sur 2021 Trame verte et bleue : 77K€/ 9K€ sur 2021 Pôle communautaie : 185 K€/11 K€ sur 2021

Opérations inscrites en 2021 non engagées :

- PEM St Aubin d'Aubigné : 49 K€
- Aire de covoiturage de la Mézière : 175 K€
- Liaisons douces diverses et variées : 105 K€
- Etudes potentiel éolien : 63 K€
- Salle multisport St Symphorien : 200 K€
- Multi-accueil Melesse : 500 K€ Local resto du coeur : 240 K€

L'investissement est financé à hauteur de 4,27 M€ (taux de réalisation 51%) (Emprunt : 1,08 M€ ; FCTVA : 0,61 M€ ; subventions : 0,43 M€ ; résultat capitalisé : 0,92 M€ ; amortissements : 1,30M€)

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

C – Résultats du budget principal

Résultats provisoires 2021 – budget principal

	BUDGET PRINCIPAL				
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés		4 004 472		368 654	
Opérations de l'exercice	16 677 373	16 067 721	3 396 486	3 910 321	
Résultat de l'exercice	609 652			513 835	
RESULTAT CUMULE		3 394 820		882 489	
	TC	DTAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent			
Résultats reportés	0	4 373 126			
Opérations de l'exercice	20 073 859	19 978 042			
Résultat de l'exercice	95 817				
RESULTAT CUMULE		4 277 309			

Pour 2021, le déficit de clôture de l'exercice en fonctionnement sur le budget principal est de − **609 652 €** contre un excédent de + **877 741 €** en 2020.

Pour 2021, l'excédent de clôture de l'exercice en investissement sur le budget principal est de + 513 835 € contre un excédent de + 651 418 € en 2020.

Soit au total, un déficit global de l'exercice de - 95 817 €.

L'excédent global cumulé pour 2021 est de **4 277 309 €** contre **4 373 126 €** en 2020 (5 460 367 € moins la capitalisation de 921 k€ et la partie reversée à CEBR 166 k€)

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

II-2 Les budgets annexes

Les budgets annexes sont distincts du budget principal et sont établis pour certains services de la Communauté de Communes. Ils permettent de mesurer le coût réel du service concerné.

La Communauté de Communes dispose de 22 budgets annexes : 1 budget chantier d'insertion, 1 budget hébergements touristiques, 1 budget Commerces de proximité, 1 budget service public d'assainissement non collectif, 1 budget pour des locations de yourtes, 1 budget pour les énergies renouvelables, 1 budget pour les ateliers relais et 14 budgets pour les zones d'activité, 1 budget pour la filière bois,.

Depuis 2017, la stratégie budgétaire est la suivante :

- Budgets des zones d'activité en cours de commercialisation : équilibre par vente de terrains et emprunt
- Budgets des zones d'activité commercialisées déficitaires (à clôturer) : reprise de l'excédent ou du déficit de clôture par le budget principal
- Budgets annexes présentant des déficits historiques et chroniques : subvention annuelle du budget principal (hébergements touristiques, commerces, chantier d'insertion, ateliers-relais)
- Budget SPANC : subvention d'équilibre possible pendant 5 ans, soit jusqu'en 2018.

En 2021, les subventions totales versées aux budgets annexes présentant des déficits historiques et chroniques s'élèvent à 563 K€.

En fonctionnement, les subventions versées aux budgets annexes représentent 450 K€ en 2021.

	2019	2020	2021
Commerces	14 K€	58 K€	41 k€
Chantier d'insertion	113 K€	60 K€	43 k€
Filière bois	s.o. €	0 K€	17 K€
Domaine de Boulet	239 K€	90 K€	366 k€
TOTAL	336 K €	208 K €	467 k €

En investissement, les subventions versées aux budgets annexes représentent 113 K€ en 2021.

	2019	2020	2021
Commerces	0	0	46 k€
Chantier d'insertion	0	0	67 k€
Domaine de Boulet	27 K€	23 K€	0
TOTAL	27 K €	23 K €	113 k €

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

A- Le budget annexe Chantier d'Insertion

Ce budget a été créé lors de la reprise en régie de l'association Val d'Ille Environnement le 1^{er} octobre 2012.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement des dépenses de personnel (chapitre 012) et des dépenses à caractère général (chapitre 011 : loyer, électricité, carburant...).

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées d'aide aux postes pour le personnel en insertion, des co-financements du Fond Social Européen et du Conseil départemental d'Ille et Vilaine et de la valorisation des prestations que le Chantier d'Insertion réalise pour la Communauté de Communes et les communes.

L'achat d'équipements (matériels techniques, véhicules...) est réalisé à la section d'investissement du budget annexe. En contrepartie, le fonds de compensation de la TVA constitue la principale recette d'investissement.

Résultats provisoires 2021 – budget annexe Chantier d'insertion

	BUDGET ANNEXE — CHANTIER D'INSERTION				
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés		13 046		2 235	
Opérations de l'exercice	254 893	249 685	78 485	82 032	
Résultat de l'exercice	5 208			3 547	
RESULTAT CUMULE		7 838		5 782	
	TC	DTAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent			
Résultats reportés	0	15 281			
Opérations de l'exercice	333 378	331 717			
Résultat de l'exercice	1 661				
RESULTAT CUMULE		13 620			

En 2021, les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 254 K€ (charges de personnel 209 K€ ; charges caractères générales 41 K€ ; opérations d'ordre 4 K€) et les recettes totales à 262 K€ (produits des services 62 K€ ; subventions 135 k€ et subvention du budget principal à 45 K€ ; atténuation de charges 5K€ ; résultat reporté 13 K€)

En 2021, les dépenses d'investissement totales s'élèvent à 78 K€ (achat de matériel) et les recettes totales à 82 K€ (subvention du budget principal à 67 K€ ; FCTVA 10 K€ ; opérations d'ordres 4K€ ; résultat reporté 2 K€)

L'excédent cumulé au 31/12/2021 s'élève à 13 K€.

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

B- Le budget annexe Domaine de Boulet

Ce budget a été créé pour gérer les hébergements touristiques, les activités nautiques, la cafeteria du site du Boulet.

Résultats provisoires 2021 – budget annexe Domaine de Boulet

		BUDGET ANNEXE — DOMAINE DE BOULET				
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	189 781		3 704	0		
Opérations de l'exercice	456 318	610 055	102 830	103 211		
Résultat de l'exercice		153 737		381		
RESULTAT CUMULE	36 044		3 323			
	TC	OTAL				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent				
Résultats reportés	193 485					
Opérations de l'exercice	559 148	713 266				
Résultat de l'exercice		154 118				
RESULTAT CUMULE	39 367					

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 455 K€ (dont charges de personnel à 264 K€ ; charges à caractère général à 121 K€ ; amortissements à 63 K€ , intérêts de la dette à 4K€)

Les recettes de fonctionnement à 598 K€ (dont les produits des services à 200 K€; subvention du budget principal à 366 K€; amortissement des subventions à 28 K€)

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 102 K€ (matériel et travaux à 45 K€, dette à 29 K€, amortissement des subventions à 28 K€)

Les recettes d'investissement à 103 K€ (dont la subvention Région 39 K€, amortissements des biens à 63 K€

Le déficit cumulé au 31/12/2021 s'élève à - 49 K€.

C- Le budget annexe Commerces

Ce budget a été créé en 2003 pour gérer les commerces de proximité dont la Communauté de Communes du Val d'Ille était propriétaire : Supérette de Vignoc, Bar de Langouët, Café du Commerce de Saint-Gondran, Restaurant de Saint-Médard-sur-Ille, Bar de Saint-Germain-sur-Ille et Boulangerie de Guipel.

La Supérette de Saint-Germain-sur Ille et la Boulangerie de Saint-Médard-sur-Ille sont gérées sur le budget principal car leurs acquisitions datent d'avant 2003.

Depuis le 01/01/2017, les commerces des communes de Feins, Aubigné et Andouillé-Neuville sont sur ce budget.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des loyers percus des locations.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement des intérêts d'emprunts en cours, des taxes foncières et des charges d'entretien de bâtiment.

La section d'investissement est votée par chapitre et par opération. Chaque opération correspond à un commerce. Les dépenses d'investissement sont liées à des constructions ou des gros travaux sur les bâtiments et à de l'acquisition de matériels. Ces dépenses sont financées soit par de l'emprunt, soit par une subvention d'investissement du budget principal.

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

Résultats provisoires 2021 – budget annexe Commerces

	BUDGET ANNEXE — COMMERCES				
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés	1			4 747	
Opérations de l'exercice	93 080	94 096	137 492	106 553	
Résultat de l'exercice		1 016	30 939		
RESULTAT CUMULE		1 015	26 192		
	TC	OTAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent			
Résultats reportés	1	4 747			
Opérations de l'exercice	230 572	200 649			
Résultat de l'exercice	29 923				
RESULTAT CUMULE	25 176				

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 93K€ (dont les charges à caractère général à 18 K€, les amortissements à 58 K€ et les intérêts de la dette à 16K€) et les recettes de fonctionnement à 94 K€ (dont la subvention du budget principal à 42K€, les loyers à 33 K€, l'amortissement des subventions à 18K€)

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 137 K€ (dont 22 K€ de travaux et 92K€ de remboursement de capital de la dette ; amortissement des subventions 18 K€) et les recettes d'investissement à 106 K€ (dont la subvention d'équilibre à 46 K€ ; amortissements : 58K€)

L'excédent cumulé au 31/12/2021 s'élève à - 25 K€.

D- Le budget annexe SPANC

Le SPANC est un service industriel et commercial. Il se finance obligatoirement par des redevances d'assainissement non collectif auprès des usagers. Il est possible pour les 4 premiers exercices de prendre en charge par le budget principal des dépenses d'exploitation ou d'investissement. **Depuis 2019, cette faculté n'est plus possible.**

Résultats provisoires 2021 – budget annexe SPANC

	BUDGET ANNEXE — SPANC				
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés		79 027		25 564	
Opérations de l'exercice	278 038	328 744	0	2 860	
Résultat de l'exercice		50 706		2 860	
RESULTAT CUMULE		129 733		28 424	
	TC	OTAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent			
Résultats reportés		104 591			
Opérations de l'exercice	278 038	331 604			
Résultat de l'exercice		53 566			
RESULTAT CUMULE		158 157			

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 278 K€ (dont sous traitance des contrôles à 77K€; charges de personnel à 105 K€; remboursement du budget principal 80 K€) et les recettes de fonctionnement à 328 K€ (dont les redevances à 291K€ et pénalités à 37 K€)

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0 K€ et les recettes d'investissement à 28K€ (dont l'excédent reporté à 25K€ et les amortissement à 3 K€)

L'excédent cumulé au 31/12/2021 s'élève à158 K€.

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

E- Le budget annexe Chemin Renault

Ce budget a été créé pour les crédits baux mobiliers et immobiliers. La Communauté de Communes du Val d'Ille achetait des biens mobiliers ou immobiliers qu'elle louait à un crédit-preneur pendant la durée du contrat avec une promesse de vente à la fin. Jusqu'au 30/12/2013, la Communauté de Communes du Val d'Ille avait 3 contrats de crédit bail :

- un contrat de crédit bail mobilier conclu le 31/12/2007 pour une durée de 10 ans avec l'association le Vent des forges pour une yourte dont le loyer annuel est de 1 357,80 € HT. Le Vent des Forges a la possibilité de lever l'option d'achat depuis le 31/12/2012,
- un second contrat de crédit bail mobilier conclu le 31/09/2006 pour une durée de 10 ans avec l'association le Vent des forges pour deux yourtes dont le loyer annuel était de 1 827,03 € HT. Le Vent des Forges a la possibilité de lever l'option d'achat depuis le 31/09/2011,
- un contrat de crédit bail immobilier conclu le 5/11/2004 pour une durée de 15 ans avec la société BICHA pour un immeuble à usage de bureaux dont le loyer mensuel était de 3 495 € HT. La société SCI du Vally a levé l'option d'achat anticipé le 30/12/2013.

Résultats provisoires 2021 – budget annexe Chemin Renault

	BUDGET ANNEXE — CHEMIN RENAULT				
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés		280 128	268 879		
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	
Résultat de l'exercice		0		0	
RESULTAT CUMULE		280 128	268 879		
	TC	TAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent			
Résultats reportés		11 249			
Opérations de l'exercice	0	0			
Résultat de l'exercice		0			
RESULTAT CUMULE		11 249			

En 2021, aucune opération n'a été effectuée sur ce budget. Il présente un résultat cumulé excédentaire de 11 K€.

F- Le budget annexe SPIC Energies renouvelables

Ce budget a été créé en 2012 pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le site du Boulet et la revente de l'électricité qui en découle. En 2019, l'ensemble des installations photovoltaïques communautaire a été intégré sur ce budget.

Résultats provisoires 2021 – budget annexe SPIC énergies renouvelables

	BUDGET ANNEXE — SPIC ENERGIES RENOUVELABLES				
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés		5 521		9 548	
Opérations de l'exercice	3 201	0	2 751	2 625	
Résultat de l'exercice	3 201		126		
RESULTAT CUMULE		2 320		9 422	
	TO	OTAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent			
Résultats reportés		15 069			
Opérations de l'exercice	5 952	2 625			
Résultat de l'exercice	3 327				
RESULTAT CUMULE		11 742			

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,3K€ (dette + amortissements) et les recettes de fonctionnement à 0K€ (pas de recettes enregistrées en 2021 car problème de facturation >19 k€; enregistrés sur 2022)

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,7K€ (dette) et les recettes d'investissement à 9,6K€ (l'excédent reporté)

L'excédent cumulé au 31/12/2021 s'élève à 11K€.

G- Le budget annexe Filière Bois

Ce budget a été créé en 2020 pour gérer l'exploitation de la filière bois.

Résultats provisoires 2021 – budget annexe Filière bois

	BUDGET ANNEXE — FILIERE BOIS			
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	512,00			10 000,00
Opérations de l'exercice	26 330,00	27 820,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		1 490,00		0,00
RESULTAT CUMULE	0,00	978,00		10 000,00
	TOTAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	512,00	10 000,00		
Opérations de l'exercice	26 330,00	27 820,00		
Résultat de l'exercice		1 490,00		
RESULTAT CUMULE		10 978,00		

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26 K€ (charges à caractère général) et les recettes de fonctionnement à 27€ (dont vente de bois pour 10 k€ et subvention exceptionnelle de 17 k€)

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0€ et les recettes d'investissement à 10K€ (résultat reporté).

L'excédent cumulé au 31/12/2021 s'élève à 10 K€.

H- Le budget annexe Atelier Relais

Ce budget a été créé pour mettre à disposition des locaux, adaptables à de multiples activités à des entrepreneurs qui souhaitent lancer leur projet d'entreprise sans avoir à supporter le poids d'un investissement immobilier.

Les recettes de fonctionnement sont composées des loyers perçus des locations.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement des intérêts d'emprunts en cours, des charges d'entretien des bâtiments et les amortissements des bâtiments et du matériel.

La section d'investissement est votée par chapitre et par opération. Chaque opération correspond à un bâtiment. Les dépenses d'investissement sont liées à des constructions ou des gros travaux sur les bâtiments et à de l'acquisition de matériels. Ces dépenses sont financées soit par de l'emprunt, soit par une subvention d'investissement du budget principal.

Affiché le

Résultats provisoires 2021 – hudget annexe Ateliere ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

	Nesaltats provisores 2021 Budget different Ateliers relais			
	BUDGET ANNEXE — ATELIER RELAIS			
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		52 589		123 008
Opérations de l'exercice	414 831	429 523	41 672	393 346
Résultat de l'exercice		14 692		351 674
RESULTAT CUMULE		67 281		474 682
	TC	DTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		175 597		
Opérations de l'exercice	456 503	822 869		
Résultat de l'exercice		366 366		
RESULTAT CUMULE		541 963		

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 414 K€ (dont amortissements à 30K€; charges financières à 4K€; charges à caractère général à 19K€; opérations d'ordre vente atelier à 359 K€) et les recettes de fonctionnement à 482K€ (dont les loyers à 50 K€, l'excédent reporté à 52 K€, amortissements des subventions à 12 k€; produits exceptionnels vente atelier à 362 k€)

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 41 K€ (dette à 29 K€; amortissements des subventions à 12K€) et les recettes d'investissement à 516 K€ (dont l'excédent reporté à 123 k€; subventions à 67K€; les amortissements à 31k€, opérations d'ordre vente atelier à 359 k€)

L'excédent cumulé au 31/12/2021 s'élève à 541 K€.

I- Les budgets annexes « zones d'activités »

Ces budgets annexes ont été créés pour aménager et commercialiser les zones d'activités intercommunales de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné.

En 2021, **14 budgets « zones d'activités » étaient ouverts** : Cap Malo, la Troptière, la Justice, la Bourdonnais, le Chatelier, les Olivettes, Cap Malo 3, la Croix couverte, la Croix couverte 2, la Hemetière 2, l'Eco Parc, le Stand, les 4 chemins et les Olivettes 2.

Sur ces budgets, les dépenses de fonctionnement sont principalement des charges liées aux achats des terrains, à la réalisation d'études et de travaux d'aménagement et des intérêts d'emprunts. Les principales recettes de fonctionnement sont les ventes des terrains aménagés.

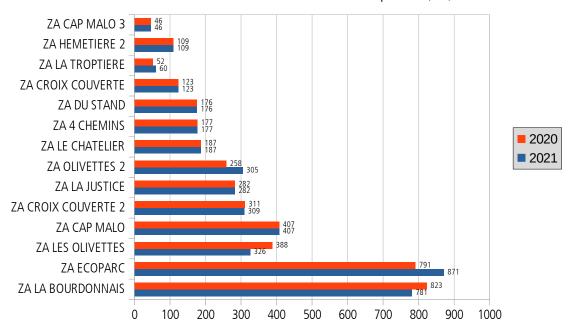
Les achats et aménagements des terrains sont financés par de l'emprunt à long terme ou à court terme (ligne de trésorerie) en attendant les ventes de terrain.

Lorsque l'ensemble des terrains de la zone est vendu, l'excèdent ou le déficit de clôture est repris au budget principal.

En 2021, les budgets annexes agrégés des zones d'activité présentent un déficit cumulé 4,18M€ (4,13 M€ en 2020, les quelques ventes de terrains n'ont pas couvert le remboursement de la dette et les quelques travaux effectués, ainsi que les déficits antérieurs)

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

Montant du déficit cumulé au 31/12/2021 par ZA (K€)



En 2021, les principales dépenses réelles sur les zones d'activité sont liées :

• ZA Olivettes 2 - études : 24 K€ ; dette : 22K€

ZA Troptière : travaux EU EP : 7 K€
ZA de la Bourdonnais – dette : 449 K€

• ZA Ecoparc – dette 93K€

En 2021, les principales recettes réelles sur les zones d'activité sont liées :

• ZA la Bourdonnais - vente terrain : 388 K€ ; participation 100 K€

• ZA Olivettes – vente de terrains : 62K€

• ZA Ecoparc – vente terrain 17K€

Etat de la dette sur les ZAE

	Capital restant dû au 31/12/2021	Extinction	
ZA Bourdonnais	3 184 603 €		2031
ZAEcoparc	1 050 000 €		2033
ZA Olivettes 2	190 879 €		2030
TOTAL	4 425 482 €		

Les résultats provisoires par budget « zones d'activité » sont en annexe.

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

II-3 Résultats financiers consolidés en 2021

En 2021, les recettes de communauté de communes sur l'ensemble des budgets s'élèvent à 29,91M€:

En 2021, **les dépenses** de communauté de communes sur l'ensemble des budgets s'élèvent à **29,20 M€** :

Soit un excédent global de **0,78 M€** en 2021 contre **2,12 M€** en 2020.

II-4 Etat de la dette au 31/12/2021

Budget principal:

lAu 31/12/2021, l'encours de dette de la communauté de communes s'élève à 9,6 M€.

Sur l'exercice 2021, le flux net de dette (emprunts nouveaux – remboursements des emprunts) est de 1,08 − 1,11 M€, soit - 0,03 M€, la communauté de de communes s'est donc très peu désendettée.

Tous budgets confondus, la communauté de communes a remboursé en capital des emprunts 1 M€ en 2021.

Sur 2021, les charges d'intérêts sont de 115 K€

La capacité de désendettement total du **budget principal** est de **5 ans** (nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette en utilisant l'intégralité de l'épargne) : Encours de dette au 31/12/2021 / Epargne brute du budget principal (3,4 M € / 0,65 M €).

A noter : La prospective tient compte du retraitement de la dette remboursée par le CIAS, comme une dette récupérable et donc affiche une capacité de désendettement inférieure soit 3,4 ans

Tous budgets confondus:

La capacité de désendettement total de la collectivité est de **14 ans** (nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette en utilisant l'intégralité de l'épargne) : Encours de dette au 31/12/2021 / Epargne brute du budget principal (9,6 M € / 0,65 M €)

II-5 Lignes de trésorerie

L'ouverture de crédit de trésorerie est adaptée à la couverture de besoins ponctuels de liquidités. Son objet est d'éviter le recours excessif à l'emprunt long terme.

La ligne de trésorerie doit servir exclusivement :

- A financer des dépenses d'exploitation courantes qui sont prévues (frais de personnel, frais d'intérêt...);
- A préfinancer un investissement en attente de l'emprunt.

En 2021, la Communauté de Communes a contractualisé 1 ligne de trésorerie.

Au 31/12/2021, la ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée.

DEUXIEME PARTIE: RAPPORT SUR LE PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

<u>I PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE : TABLEAU DES EFFECTIFS</u> Au 1^{er} janvier 2021

Au 31 décembre 2021 le nombre total des agents en poste sur un emploi permanent est égal à 90 agents toutes filières confondues (76 agents titulaires et stagiaire, 14 contractuels) soit 83.25 ETP.

A cet effectif, il convient de rajouter :

- 4 agents à temps complet du service missions temporaires du CDG35 sur les missions suivantes : instructrice des dossiers urbanisme, chargée de projet lecture publique, assistante pôle Eau et Assainissement, chargée de mission Ressources Humaines.
- 16 agents en remplacement ou en renfort.

Les 16 agents (présents au 31/12/2021) se décomposent comme suit :

- 7 contrats de projet : 7 ETP

- 4 cdd accroissement temporaire: 3.41 ETP

4 cdd remplacement : 4 ETP1 cdd article 3.3.2 : 1 ETP

Ce qui porte l'effectif total à 110 agents, soit 102.66 ETP au 31 décembre 2021.

Le Chantier d'insertion a accueilli, au cours de l'année 2021, 12 bénéficiaires soit 9.25 ETP.

<u>II EXÉCUTION DES DÉPENSES DU PERSONNEL ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE</u>

Exécution des dépenses 2021

Budget principal

Il était prévu initialement au budget prévisionnel 2021 des dépenses globales de personnel (rémunérations, cotisations, formation, frais de déplacement et missions,...,) pour un montant de 4 265 170 €.

Ces dépenses s'élèvent au 31 décembre 2021 à 4 242 891,39 €.

	PRÉVISIONNEL	RÉALISE
Charges de personnel (012)	4 258 670 €	4 224 580.59 €
Formation (compte 6184 - 011)	5 000 €	11 015.00 €
Frais de déplacement (compte 6251 - 011)	6 500 €	7 295.80 €
TOTAL	4 265 170 €	4 242 891,39 €

Il était prévu initialement au budget prévisionnel 2021 un montant de recettes de 466 000 € (refacturation aux budget annexes 395 000 € + remboursement assurance 71 000 €)

Ces recettes s'élèvent au 31 décembre 2021 à 493 069 € (refacturation aux budget annexes 374 137 € + remboursement assurance 118 932 €)

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 25% des dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 et ont augmenté de 3,23 % par rapport à 2020 (soit + 132K€) (pour explication, voir plus haut — postes renfort et contrat de projet, etc.)

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

Budget Chantier insertion

Il était prévu initialement au budget prévisionnel 2021 des dépenses globales de personnel (rémunérations, cotisations, formation, frais de déplacement et missions,...,) pour un montant de 217 100 €.

Ces dépenses s'élèvent au 31 décembre 2021 à 210 201 €.

	PRÉVISIONNEL	RÉALISE
Charges de personnel (012)	211 600 €	209 256 €
Formation (compte 6184 - 011)	5 000 €	895 €
Frais de déplacement (compte 6251 - 011)	500 €	50 €
TOTAL	217 100 €	210 201 €

Il était prévu initialement au budget prévisionnel 2021 un montant de recettes de 0 €. Ces recettes (remboursement assurance statutaire) s'élèvent au 31 décembre 2021 à 5 668 €.

La répartition de la rémunération globale brute par catégorie est la suivante :

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

		%
Catégorie A	1 003 851.69 €	36.32%
Catégorie B	737 187.84 €	26.67%
Catégorie C	1 023 123.47 €	37.01%
total	2 764 163 €	100,00%

Chantier Insertion (permanents)

		%
Catégorie A		0,00%
Catégorie B	54 654 €	100,00%
Catégorie C		0,00%
total	54 654 €	100,00%

La répartition du régime indemnitaire est la suivante par catégorie

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

		dont régime indemnitaire	%
Catégorie A	1 003 851.69 €	191 548.12 €°	19.08%
Catégorie B	737 187.84 €	133 912.60 €	18.17%
Catégorie C	1 023 123.47 €	117 886.67 €	11.52%
total	2 764 163 €	443 467.14 €	16.04%

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Recu en préfecture le 17/02/2022

ffiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

Chantier Insertion (permanents)

		dont régime indemnitaire	%
Catégorie A			
Catégorie B	54 654 €	11 762.38 €	21.52%
Catégorie C			
total	54 654 €	11 762.38 €	21.52%

L'impact des avancements d'échelons et grades sur l'année 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'avancement d'échelon à cadencement unique s'applique.

Les avancements de grade sont réalisés à la condition obligatoire que la valeur professionnelle de l'agent soit reconnue dans le cadre de l'entretien d'évaluation professionnelle (depuis au moins 3 ans).

En plus de cette condition, les principes suivants ont été actés dans un souci d'équilibre entre l'accompagnement de la carrière professionnelle et la nécessaire maîtrise de la masse salariale. Ils s'inscrivent dorénavant dans le cadre ses lignes directrices de gestion votées en Conseil communautaire le 8 décembre 2020.

Les principes suivants s'appliquent dans un souci d'équilibre entre l'accompagnement de la carrière professionnelle et la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Catégorie A : les avancements de grade sont réservés aux postes d'encadrement.

Catégorie B : les avancements de grade sont réservés aux postes nécessitant une expertise technique forte et assumant une responsabilité directe sur leurs missions, vérifiées par l'entretien d'évaluation professionnelle (depuis au moins 3 ans)

Catégorie C : les avancements de grade sont prononcés de manière automatique selon les conditions d'ancienneté complétées par l'implication et la manière de servir vérifiées par l'entretien d'évaluation professionnelle (une fois)

L'effet carrière a représenté en 2020 une augmentation globale de 1,30 % de la rémunération brute globale :

Coût échelon 2021 : 27 agents - 6 890 € (non chargé). A noter que plus de la moitié des avancements ont lieu sur le second trimestre et 10 sur le dernier trimestre. L'impact des échelon sera sur l'année 2022

Coût grade 2021 : 4 agents — 1 462 € (non chargé)

L'impact de la promotion internes sur l'année 2021

Promotion interne

Ratio promus/promouvables: 100 %

Les critères suivants ont été retenus par la collectivité afin de déterminer les dossiers des agents éligibles :

- minimum d'ancienneté dans le poste (5 ans)
- reconnaissance d'un décalage grade/missions dans le cadre de l'entretien d'évaluation (depuis au moins 3 ans)
- valeur professionnelle de l'agent reconnue dans le cadre de l'entretien d'évaluation (depuis au moins 3 ans)
- passage sans succès du concours ou impossibilité de passer le concours (titre)

Il n'y a pas eu de promotion interne en 2021.

III LES AVANTAGES EN NATURE PERÇUS PAR LES AGENTS

- Tickets restaurant

Sur l'année 2021, 18 213 tickets restaurant ont été distribués aux agents (tout statut confondu).

La valeur faciale du ticket est égale à 8,50 euros pris en charge à 60 % par l'employ (Affiche le 5,10€)

Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Recu en préfecture le 17/02/2022

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

143 personnes en ont bénéficié.

Le coût est le suivant :

60 % part employeur	92 856.30 €
40 % part salarié	61 924.2 €
Total	154 810.50 €

- Participation prévoyance labellisée

Sur l'année 2021, 53 agents en ont bénéficié. L'année 2021 n'a pas enregistrée de nouvelles adhésions.

La participation est proratisée en fonction du temps de travail et est attribuée si l'agent adhère, à titre individuel, à une prévoyance labellisée. L'aide est fixée en fonction de l'appartenance de l'agent aux catégories de la fonction publique.

Le coût est le suivant :

	Montant mensuel sur un temps complet	Nombre d'agents	Montant annuelle
Catégorie A	15,00 €	12	1 923.26 €
Catégorie B	20,00 €	15	3 276.84€
Catégorie C	25,00 €	26	6 829.24 €
		53	12 029.34 €

IV ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée de référence du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail de 1607 heures (1600 heures + 7 heures journée de solidarité).

Les dispositions relatives à l'organisation du temps de travail et son aménagement se traduisent par la mise en place de cycles de travail qui varient de 35 heures à 39 heures en fonction des services et des missions de chaque agent sur une base de 5 jours ou 4,5 jours.

Chaque agent définit les bornes de ses horaires de travail hebdomadaires en fonction des horaires de la communauté de communes, de son service et du cycle de travail choisi.

Chaque agent dispose d'un planning horaire prévisionnel défini en concertation et validé avec son supérieur hiérarchique compte tenu des nécessités de services et des cycles de travail retenus par l'agent et pour le service.

La mise en œuvre de cycle de travail au-delà de 35 heures fixe l'application de jours d'ARTT.

Les jours ARTT sont accordés par année civile. Ils constituent un crédit ouvert au début de l'année civile considérée.

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Affiché le annuelle de

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

Le nombre de jours ARTT à accorder à chaque agent est calculé en référence à ouvrables compte tenu du travail effectif accompli dans le cycle de travail.

Durée hebdomadaire moyenne du cycle	39h00	37h30	36h30
Agents à temps complet	23 j	15 j	9 j
Agents temps partiel 80 %		12 j	7 j
Agents temps partiel 50 %		7,5 j	4,5 j

Pour les agents soumis à un régime d'ARTT, la journée de solidarité est déduite du nombre ARTT calculés :

Durée hebdomadaire moyenne du cycle	39h00	37h30	36h30
Agents à temps complet	22 j	14 j	8 j
Agents temps partiel 80 %		11 j	7 j
Agents temps partiel 50 %		7 j	4 j

Pour les autres agents (agents à 35 heures, agents à temps non-complet non annualisés...), 7 heures sont retirées chaque année (proratisées pour un agent à temps non-complet), au mois de juin, de leur compte d'heures supplémentaires ou complémentaires. Les agents, dont le compte d'heures supplémentaires ou complémentaires n'est pas suffisamment alimenté, sont reconnus débiteurs de 7 heures de travail vis-à-vis de la collectivité à réaliser selon les besoins et à la demande de l'organisation sous un délai de 6 mois jusqu'à la fin de l'année civile.

Les congés payés correspondent à cinq fois les obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours ouvrés, soit 25 jours pour une année complète et pour un agent à temps plein sur 5 jours.

Si l'agent prend des congés pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre : Il bénéficie d'une bonification au titre du fractionnement :

- 1 jour supplémentaire pour 5,6 ou 7 jours
- 2 jours supplémentaires pour au moins 8 jours

6 agents permanents, à temps non-complet, ont bénéficié du paiement d'heures complémentaires :

heures complémentaires		nombre agents	
Catégorie A	30.00	1	609.90 €
Catégorie B	0.00	0	0.00 €
Catégorie C	456.39	5	2 170.17 €
total	486,30	6	2 780.07 €

A noter : 6 agents non permanents de catégorie C ont effectué 256.22 heures représentant un montant de 2 640.43 €

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

Évolution prévisionnelle des dépenses pour 2022

Perspectives 2022

Dans le cadre de la réorganisation et renfort des services, les postes permanents suivants sont prévus, coût calculé sur une année pleine :

Postes Permanents	Coût selon la catégorie					
	А	В	С			
Chargé.e RH	47 672 €	38 141 €				
Chargé.e des commerces	47 672 €					
Chargé.e de l'assainissement	47 672 €	38 141 €				
Chargé.e des actions solidaires	47 672 €					
Assistant.e élu.e.s/direction			35 604 €			
TOTAL	190 687 €	76 282 €	35 604 €			
Fourchette haute	226 291 €					
Fourchette basse	207 230 €					

Hypothèse de début de mission : 1er septembre 2022 ; coût estimé à 72 k€

Besoin de renfort identifié :

Renfort	Coût selon la catégorie			
	А	С		
Chargé de projet Tourisme (12 mois)	47 189 €			
Sentier de randonnées (2 mois)		5 469 €		
Coordinateur CTG (12 mois)	47 189 €			
Archiviste (4 mois sur 2022 ; mission de 6 à 12 mois	12 308 €			
Chargé de projet PAT (12 mois)	47 189 €			
TOTAL	153 874 €	5 469 €		
TOTAL GENERAL	159 343 €			

Certains postes font l'objet de financement : Coordonnateur CTG (50%) et Chargé de projet PAT (100%)

Hypothèse de début de mission : 1er juin 2022 ; coût estimé à 100 k€ avec un reste à charge net de 60 K€

Budget principal

Compte tenu de ces hypothèses, les frais de personnel sont évalués de manière prospective à : 4 264 580 € + 72 000 € nouveaux postes + 60 000 € renfort = 4 396 580 €.

Afin d'atténuer les effets de ces augmentations de charges, une réflexion globale sur les charges de fonctionnement doit être menée dans le cadre de la préparation du budget 2022.

Reçu en préfecture le 17/02/2022

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

TROISIEME PARTIE: ORIENTATIONS BUDGETAIRES — PROSPECTIVE Affiche le CIERE

1. Evolution des recettes

TH: Rappel PLF 2019

- Suppression progressive de la TH (résidence principale) pour tous en 2023
- Interdiction de créer la taxe sur les logements vacants avant 2023
- Gel du taux de TH à partir de 2020
- En 2021, TH perçue par l'État (montant résiduel de 2021 et 2022) et remplacé, pour l'EPCI, par du produit de TVA

FRACTION DE TVA:

Hausse annoncée de 5,4 % en 2022 : 4 466 050 € en 2021 contre 4 707 217 € (+ 241 167 €)

CVAE

Baisse annoncée de la CVAE : 1 464 422 en 2021 contre 1 360 290 en 2022 (- 104 132 €)

2. Evolution des dépenses

Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

<u>Investissement</u>

Préambule : le PPI ci-dessous est une actualisation du PPI du projet de territoire validé en 2017. La prospective a été prolongée jusqu'en 2026, et devra être remise à jour dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier. La situation présentée est une simulation initiale avant proposition du pacte fiscal et financier en cours de discussion.

Les principales dépenses d'investissements intégrées au PPI sont les suivantes :

La CCVIA maintient une action volontariste d'accompagnement du déploiement de fibre optique (via Mégalis Bretagne). Les communes concernées sont Feins, St Gondran, Langouët, La Méziere et Melesse. La phase 3, à compter de 2024. Les communes concernées sont Sens de Bretagne, St Aubin d'Aubigné, Gahard, Mouazé, St Germain sur Ille, St Médard sur Ille, Montreuil le Gast et Vignoc. Le budget global estimé pour 2022-2026 est de plus de 2,4 M€.

D'importants investissements en matière de mobilité sont prévus (liaisons cyclables, maintien de la politique d'acquisition de 30 vélos à assistance électrique par an, Pôle multimodal..) pour un montant de plus de 2,3 M€.

En matière de politique sportive, la CCVIA réalisera une salle de sport communautaire sur la commune de St Symphorien ainsi que l'acquisition des locaux OCAVI+OSVIDH pour un montant total de près de 3 M€.

En matière de service à la population, la création d'un multi accueil à Melesse est prévue sur 2022-2024 pour 1,9 M€.

L'amélioration des conditions de fonctionnement et de l'accueil de l'épicerie solidaire, des restos du cœur est prévue sur 2023 pour 240 K€.

La CCVIA maintient sa volonté de pouvoir intervenir sur l'acquisition de foncier et d'exploitations agricoles avec une provision de 360 K€ reconductible.

En matière d'environnement, les actions de valorisation de la trame verte et bleue et le programme Breizh bocage continuent.

Des études de faisabilité de moyen éolien sont prévues pour les zones de Guipel-Dingé et Feins.

Les coûts des études pré-opérationnelles de rénovation urbaine ont été intégrés.

L'extension du pôle communautaire est prévue sur 2024 pour un montant de 4,2 M€.

La CCVIA maintient sa politique de solidarité avec les communes via les fonds de concours avec un solde de la période 2017-2021 d'1 M€ en 2022 et avec une proposition pour la période de 2022 à 2026 pour un montant estimé à date à 430 K€/an.

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

	2019	2020	2021	2022	ID: 035-2	243500667-20 2024)220217-DEI	202
njeux très prioritaires	0	0	958	1 329	1 660	1 460	400	4
Politique des transports	0	0	958	799	260	460	400	4
Gare SNCF MONTREUIL/ILLE		0	854	0	0			
Pôle multimodal ST AUBIN			0	49				
Etude faisabilité générale liaisons douces		0	20					
Liaison douce P1 LA MEZIERE - CAP MALO		_	25	575				
Acquisition VAE	0	ď	54	60	60	60	0	
Stationnement vélos		ď	5	15			·	
Projet liaisons douces		U	3	100	200	400	400	
				530	1 400	1 000	0	
Politique sportive Salle de sport ST SYMPHORIEN	•			200	1 400	1 000	0	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						1 000	U	
Locaux OCAVI + OSVIDH				330	0			
njeux prioritaires	0	0	41	1 115	1 332	950	140	1
Politique de l'habitat et des services	0	0	33	595	1 235	570	140	
PLUI-PAF-EE-ANNEXES PLUI	0	0	0	5	5	5		
PLUI révision		_					100	
Etudes préoperationnelles urbaines	0	₫	7	40	40	40	40	
Multi-accueil MELESSE			0	500	950	475		
Logements sociaux - participation à la constructi			26	50	0	50	0	
Epicerie solidaire - Restos du coeur - chantier d'i				0	240	0	0	
Politique agricole	0	0	0	360	0	360	0	
Acquisition exploitations agricoles	ď	0	0	150	0	150	0	
Acquisitions foncières - bail environnemental	ď.	0	0	210	0	210	0	
Politique touristique et culturelle		0	8	160	97	20	0	1
Mise en réseau lecture publique + véhicule			3	70	20	0	0	
Aménagement canal IIIe et Rance		0	0	40	27	20	0	
Offre culture/nature (AAP)			0	50	50	0	0	
Fournil ST MEDARD/ILLE		ď	5	0			· ·	
Pôles d'enseignement artistiques		_	ŭ	0	0	0	0	1
	0	0	44	1 115	1 332	950	140	
njeux prioritaires Politique de l'habitat et des services	0		33	595	1 235	570	140	1
PLUI-PAF-EE-ANNEXES PLUI	0		0	5	5	5	140	
PLUI révision	0	U	U	5	5	5	100	
	0	ď	7	40	40	40		
Etudes préoperationnelles urbaines	0	U	7	40	40	40	40	
Multi-accueil MELESSE			0	500	950	475		
Logements sociaux - participation à la constructi			26	50	0	50	0	
Epicerie solidaire - Restos du coeur - chantier d'i		_		0	240	0	0	
Politique agricole	0		. 0	360	0	360	0	
Acquisition exploitations agricoles	ď		0	150	0	150	0	
Acquisitions foncières - bail environnemental	₫.		0	210	0	210	0	
Politique touristique et culturelle		0	8	160	97	20	0	1
Mise en réseau lecture publique + véhicule			3	70	20	0	0	
Aménagement canal Ille et Rance		0	0	40	27	20	0	
Offre culture/nature (AAP)			0	50	50	0	0	
Fournil ST MEDARD/ILLE		ď	5	0				
Pôles d'enseignement artistiques				0	0	0	0	1
njeux transversaux	0	0	690	695	630	520	520	
Transition écologique	0		146	155	90	70	70	
Plateforme Bois-Energie ANDOUILLE NEUVILLE	0	0	0	15	0	0	0	
Breizh Bocage	0		136	40	40	40	40	
Trame verte et bleue	0		10	30	30	30	30	
Etude de faisabilité éolien Guipel-Dingé		U	10	20	20	0	30	
Etude de faisabilité éolien Feins		0	0	20	20	U		
Participation au capital de sociétés ENR		U	0	30	0			
	0	0	544	540	540	450	450	
Politique numérique Très haut débit - Phase 2 (2019-2023)	0							
	_ 0	0	529	540	540	0	0	
			45					
Montée en débit SENS DE BRETAGNE Très haut débit - Phase 3		0	15			450 "	450	

DEPENSES

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Recu en préfecture le 17/02/2022

6 303

6 005

2 697

3 108

1 362 2 248 Hors programme Affiché le Extension pôle communautaire ID: 035-243500667-20220217 DEL_2022_023C-DE 0 Matériel de voirie Travaux voirie ZAE Eclairage public Véhicules (hors engins) Accessibilité bâtiments Equipements divers (PT) Signalétique ZAE ₫. Plan de corps de rue simplifié Subv d'équilibre aux BA (Hors ZA) Fonds de concours aux communes 2017-2021 đ 1 000 1 000 Fonds de concours aux communes 2022-2026 Autres opérations d'équipement Autres fonds de concours et subventions 1 358 1 095 Autres opérations pour compte de tiers AC Investissement (Cpt 2046) Autres dépenses d'investissement 2 194 3 359 5 487 6 005 6 303 2 697 3 108 Total DI hors dette 2 086 Remboursement anticipé 2 194

2 086

Total DI hors capital

3 359

5 487

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

RECETTES

	2019	2020	2021	2022	ID : 035	243500667-2 2024	0220217-DI 202 5	ZUZO
♣ FCTVA	140	116	64	490	714	771	239	300
TLE / TA	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dotations	0	0	0	0	0	0	0	0
Total compte 10	140	116	64	490	714	771	239	300
Subventions et fonds de concours	265	270	237	1 257	280	2 005	381	21
Enjeux très prioritaires	0	0	105	743	0	750	0	0
Politique des transports	0	0	105	743	0	0	0	0
Gare SNCF MONTREUIL/ILLE		0	90	366	0			
Pôle multimodal ST AUBIN			0	0				
Etude faisabilité générale liaisons douces		0	0					
Liaison douce P1 LA MEZIERE - CAP MALO			0	377				
Acquisition VAE	0	0	15	0	0	0	0	0
Stationnement vélos		0	0	0				
Projet liaisons douces				0	0	0	0	0
Politique sportive				0	0	750	0	0
Salle de sport ST SYMPHORIEN				0	0	750	0	0
Locaux OCAVI + OSVIDH				0	0			
Enjeux prioritaires	0	0	33	372	39	867	360	0
Politique de l'habitat et des services	0	0	20	12	12	867	0	0
PLUI-PAF-EE-ANNEXES PLUI	0	0	8	0	0	0		
PLUI révision							0	0
Etudes préoperationnelles urbaines	0	0	12	12	12	0	0	0
Multi-accueil MELESSE			0	0	0	867		
Logements sociaux - participation à la constructi			0	0	0	0	0	0
Epicerie solidaire - Restos du coeur - chantier d'i				0	0	0	0	
Politique agricole	0	0	0	360	0	0	360	0
Acquisition exploitations agricoles	0	0	0	150	0	0	150	
Acquisitions foncières - bail environnemental	0	0	0	210	0	0	210	0
Politique touristique et culturelle		0	13	0	27	0	0	0
Mise en réseau lecture publique + véhicule			0	0	27	0	0	0
Aménagement canal Ille et Rance		0	7	0	0	0	0	0
Offre culture/nature (AAP)			6	0	0	0	0	0
Fournil ST MEDARD/ILLE		0	0	0				
Pôles d'enseignement artistiques				0	0	0	0	0
Enjeux transversaux	0	0	99	117	20	0	0	0
Transition écologique	0	0	99	117	20	0	0	0
Plateforme Bois-Energie ANDOUILLE NEUVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Breizh Bocage	0	0	73	87	0	0	0	0
Trame verte et bleue	0	0	26	30	20	0	0	0
Etude de faisabilité éolien Guipel-Dingé				0	0	0		
Etude de faisabilité éolien Feins		0	0	0				
Participation au capital de sociétés ENR			0	0	0			
Politique numérique	0	0	0	0	0	0	0	0
Très haut débit - Phase 2 (2019-2023)	0	0	0	0	0	0	0	0
Montée en débit SENS DE BRETAGNE		0	0					
Très haut débit - Phase 3						0	0	0

					Envoyé en	préfecture le	17/02/2022	
					Reçu en pre	éfecture le 1	7/02/2022	
Hors programme	0	0	0	25	Affiché le			
Extension pôle communautaire			0	25	200		0	
Matériel de voirie	0	0	0	0	ID : 035-243	3500667-20	220217 ₀ DEL	2022_02
Travaux voirie ZAE	0	0	0	0	0	0	0	0
Eclairage public			0	0	0	0	0	0
Véhicules (hors engins)		0	0	0	0	0	0	0
Accessibilité bâtiments				0	0	0	0	0
Equipements divers (PT)		0	0	0	0	0	0	0
Signalétique ZAE		0	0	0	0	0	0	
Plan de corps de rue simplifié				0	0	0		
Subv d'équilibre aux BA (Hors ZA)	0	0	0	0	• 0	0	0	0
Fonds de concours aux communes 2017-2021	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de concours aux communes 2022-2026				0	0	0	0	0
Autres opérations d'équipement	265	270	0	0	21	21	21	21
Autres fonds de concours et subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Amendes	0	0	0	0	0	0	0	0
DETR / DSIL	0	0	0	0	0	0	0	0
Subv. affectées remb.dette	0	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres compte 13	0	15	65	0	0	0	0	0
Total compte 13 et fonds de concours	265	285	302	1 257	280	2 005	381	21
Opérations pour compte de tiers	0	39	0	0	0	0	0	0
Produit des cessions	0	99	0	0	0	0	0	0
Autres	1	0	0	0	0	0	0	0
Total RI diverses	1	99	0	0	0	0	0	0
Total RI hors emprunt	406	539	366	1 747	994	2 776	620	321

Concours financiers

- Transfert de charges minorés sauf SDIS

Attribution de compensation 2018 : 779 k€
Attribution de compensation 2019 : 227 k€
Attribution de compensation 2020 : 227 K€
Attribution de compensation 2020 : 227 K€
Attribution de compensation 2021 : 227 K€
Attribution de compensation 2022 : 227 K€

- Dotation de solidarité communautaire

2016 : 1 500 k€

2017 : 1 250 K€ (bilan FPIC 250 k€)

2018: 1 250 K€ 2019: 1 250 K€ 2020: 1 250 K€ 2021: 1 250 K€

2022 : 1 250 K€ (estimée à date)

- Fonds de concours

L'enveloppe restante à distribuer en 2022 sur la période 2018-2021 est de 1 M€ (enveloppe primitive + compensation voirie de l'ex-Pays d'Aubigné)

3. Constats

Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Reçu en préfecture le 17/02/2022

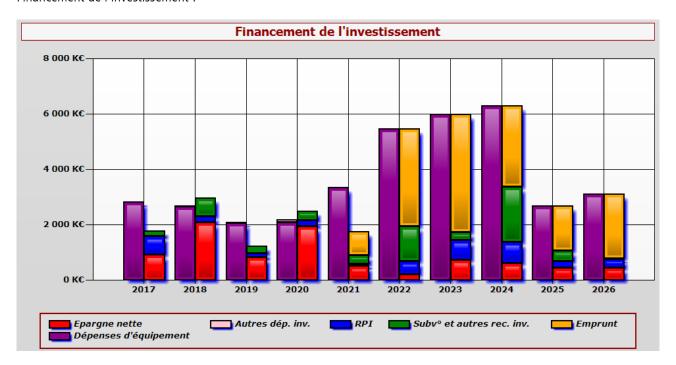
Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

RAPPEL:

La prospective financière est construite sur la base d'une évolution tendancielle du CA en fonctionnement, avec quelques ajustements sur des politiques actées ou évoquées (comme par exemple, charges de personnel, GEMAPI etc.) Le bouclage se fait grâce à l'emprunt de façon à maintenir un excédent global de clôture d'environ 5M€ (financement du déficit reporté des budgets annexes) à niveau de pression fiscale constant.

Financement de l'investissement :

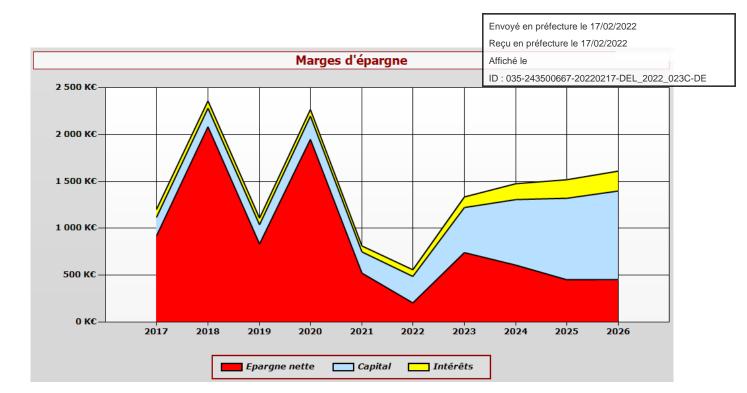


Chaîne de l'épargne :

I. CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	16 077	16 187	15 910	16 383	16 727	16 942	17 116	17 337
- Charges de fct. courant	14 859	13 672	15 172	15 854	15 421	15 497	15 624	15 754
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 218	2 515	738	529	1 306	1 445	1 492	1 583
+ Solde exceptionnel large	-110	-249	74	29	29	29	29	29
= Produits exceptionnels larges*	44	29	132	29	29	29	29	29
- Charges exceptionnelles larges*	154	278	58	0	0	0	0	0
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 108	2 266	812	558	1 335	1 474	1 521	1 612
- Intérêts	72	70	62	72	116	169	198	214
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 036	2 195	750	486	1 219	1 306	1 323	1 398
- Capital	201	246	228	282	477	700	871	949
= EPARGNE NETTE (EN)	835	1 949	522	204	741	606	452	449

^{*} y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Tx Imp° Ménages	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ev° Tx Imp° CFE	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Produit fiscal direct	6 880	7 025	2 542	2 593	2 630	2 683	2 738	2 794
Autres impôts et taxes	2 878	2 720	7 145	7 265	7 542	7 673	7 805	7 939
Dotations et participations	2 606	2 704	2 659	2 704	2 730	2 754	2 779	2 804
Autres produits fct courant	3 712	3 738	3 564	3 820	3 826	3 832	3 794	3 799
Produits exceptionnels larges	44	29	132	29	2 9	29	29	2 9
Produits de Fonctionnement	16 121	16 216	16 042	16 412	16 756	16 971	17 145	17 366
Ev°nominale Charges fct courant strictes	20,7 %	-2,5 %	6,8 %	8,5 %	-4,5 %	3,2 %	1,4 %	1,4 %
Epargne nette	835	1 949	522	204	741	606	452	449
Dép Inv. hs Capital	2 086	2 194	3 359	5 487	6 005	6 303	2 697	3 108
Dép Inv. hs Dette	2 086	2 194	3 359	5 487	6 005	6 303	2 697	3 108
Dépenses directes d'équipt	717	988	1 701	3 319	4 837	5 22 5	1 619	2 030
Fonds de concours	1 358	1 095	1 658	2 168	1 168	1 078	1 078	1 078
Opérations pour compte de tiers	0	39	0	0	0	0	0	0
AC Investissement (Cpt 2046)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	10	73	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	874	3 536	4 270	2 921	1 625	2 338
Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'équipement directes	717	988	1 701	3 319	4 837	5 225	1 619	2 030
Fonds de concours et subv.	1 358	1 095	1 658	2 168	1 168	1 078	1 078	1 078
Subventions reçues	265	270	2 37	1 257	280	2 005	381	21
Encours corrigé (31.12)	1 608	1 362	2 008	5 262	9 055	11 276	12 030	13 419

Le niveau d'épargne nette reste stable autour de 500 K€ pendant la période

Ep brute

Encours corrigé (31.12) / Ep brute

Le délai de désendettement du budget principal (encours/épargne brute) augmente significativement jusqu'à 9 ans en fin de période, compte tenu des investissements lourds budgétés sur la période.

2 195

0,6

750

2,7

486

1 219

1 036

1,6

1 306

1 323

1 398

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_023C-DE

ANNEXES BUDGETS ZA - CA 2021

	BUDGET ANNEXE — ZA CAP MALO							
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent				
Résultats reportés		1 145 669	1 553 367					
Opérations de l'exercice		0	0	0				
Résultat de l'exercice		0	0					
RESULTAT CUMULE		1 145 669	1 553 367					
	TC	OTAL						
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent						
Résultats reportés	407 698							
Opérations de l'exercice	0	0						
Résultat de l'exercice								
RESULTAT CUMULE	407 698							

	BUDGET ANNEXE – ZA TROPTIERE								
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT						
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent					
Résultats reportés	36 884		15 531						
Opérations de l'exercice	7 768	7 768	7 768	0					
Résultat de l'exercice	0		7 768						
RESULTAT CUMULE	36 884		23 299						
	TC	OTAL							
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent							
Résultats reportés	52 415								
Opérations de l'exercice	15 536	7 768							
Résultat de l'exercice	7 768								
RESULTAT CUMULE	60 183								

	BUDGET ANNEXE – ZA JUSTICE							
	FONCTIO	NNEMENT	INVEST	SSEMENT				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent				
Résultats reportés	933		281 911					
Opérations de l'exercice	0	0	0	0				
Résultat de l'exercice	0		0					
RESULTAT CUMULE	933		281 911					
	TO	OTAL						
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent]					
Résultats reportés	282 844]					
Opérations de l'exercice	0	0						
Résultat de l'exercice	0]					
RESULTAT CUMULE	282 844							

Reçu en préfecture le 17/02/2022

BUDGET ANNEXE - ZA BOURDONNAIS Affiché le

DEL_2022_023C-DE

	FONCTIONNEMENT		INVI ST	: 035-243500667-20220217-DE
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		261 044	1 084 495	
Opérations de l'exercice	409 557	514 738	451 722	388 925
Résultat de l'exercice		105 181	62 797	
RESULTAT CUMULE		366 225	1 147 292	
	TC	DTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent]	
Résultats reportés	823 451]	
Opérations de l'exercice	861 279	903 663]	
Résultat de l'exercice		42 384		
RESULTAT CUMULE	781 067			

	BUDGET ANNEXE — ZA CHATELIER			
	FONCTIO	NNEMENT	INVEST	SSEMENT
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 219	196 844	
Opérations de l'exercice	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0		0	
RESULTAT CUMULE		9 219	196 844	
	TC	OTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	187 625			
Opérations de l'exercice	0	0		
Résultat de l'exercice	0			
RESULTAT CUMULE	187 625			

	BUDGET ANNEXE — ZA OLIVETTES			
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35 300	423 533	
Opérations de l'exercice	345	62 418	0	0
Résultat de l'exercice		62 073	0	
RESULTAT CUMULE		97 373	423 533	
	TC	DTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	388 233			
Opérations de l'exercice	345	62 418		
Résultat de l'exercice		62 073		
RESULTAT CUMULE	326 160			

Reçu en préfecture le 17/02/2022

BUDGET ANNEXE – ZA CAP MALO : Affiché le

EL_2022_023C-DE

	FONCTIONNEMENT		INVI ID : 035-243500667-2022	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		Recettes ou excédent
Résultats reportés	46 945		20	
Opérations de l'exercice	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0		0	
RESULTAT CUMULE	46 945		20	
	TC	TAL		•
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	46 965			
Opérations de l'exercice	0	0		
Résultat de l'exercice	0			
RESULTAT CUMULE	46 965			

	BUDGET ANNEXE — ZA CROIX COUVERTE			
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 653		115 275	
Opérations de l'exercice	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0		0	
RESULTAT CUMULE	8653		115275	
	TC	DTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	123 928			
Opérations de l'exercice	0	0		
Résultat de l'exercice	0			
RESULTAT CUMULE	123 928			

	BUDGET ANNEXE – ZA CROIX COUVERTE 2			
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		26 761	337 863	
Opérations de l'exercice	0	1 307	0	0
Résultat de l'exercice		1 307	0	
RESULTAT CUMULE		28 068	337 863	
	TC	OTAL		_
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	311 102			
Opérations de l'exercice	0	1 307		
Résultat de l'exercice		1 307		
RESULTAT CUMULE		309 795		

Reçu en préfecture le 17/02/2022

BUDGET ANNEXE – ZA HEMETIERE 2 Affiché le

DEL_2022_023C-DE

	FONCTIONNEMENT		INVIST	: 035-243500667-20220217-DB
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	1- /	Recettes ou excédent
Résultats reportés	10 147,02		98 861,00	
Opérations de l'exercice				
Résultat de l'exercice	0,00			0,00
RESULTAT CUMULE	10 147,02		98 861,00	
	TC	TAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	109 008,02			
Opérations de l'exercice	0,00	0,00)	
Résultat de l'exercice		0,00		
RESULTAT CUMULE	109 008,02			

	BUDGET ANNEXE – ZA ECOPARC			
	FONCTIO	NNEMENT		SSEMENT
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 539	798 199	
Opérations de l'exercice	16 236	16 236	94 363	14 696
Résultat de l'exercice	0		79 667	
RESULTAT CUMULE		6 539	877 866	
	TC	TAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	791 660			
Opérations de l'exercice	110 599	30 932		
Résultat de l'exercice	79 667			
RESULTAT CUMULE	871 327			

	BUDGET ANNEXE — ZA DU STAND			
	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		17 154	193 456	
Opérations de l'exercice	0	0	0	
Résultat de l'exercice	0			0
RESULTAT CUMULE		17 154	193 456	
	TC	DTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	176 302			
Opérations de l'exercice	0	0		
Résultat de l'exercice	0			
RESULTAT CUMULE	176 302			



ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_024C-DE

Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 35

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

DEWASMES Pascal, LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_024C-DE

N° DEL_2022_024

Objet Développement économique

ZA Confortland - Melesse

DIA AD 68p

DIA envoyée par l'étude de Maître Florent LERAY notaire à Quimper (29000), reçue en mairie de Melesse le 30/12/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné 10/01/2022.

Parcelle: AD 68 p d'une superficie totale de 3 871 m² située ZA Confortland à Melesse,

Vendeur : SAS Compagnie financière de l'Hippodrome domiciliée 51 rue Guy Autret à Quimper (29000), représentée par son

président M. Paul le Goff

Acquéreur : SCI GTB domiciliée 9 rue du Fougeray à Vitré (35500)

Prix de vente : 1 200 000 € + 102 000 € de frais de négociation + frais d'acte

Information complémentaire : Il s'agit des anciens locaux administratifs de Biocoop.





Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas préempter le bien cadastré AD 68 p d'une superficie totale de 3 871 m² située ZA Confortland à Melesse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 16/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 16/02/2022



Affiché le

ID: 035-243500667-20220216-DEL_2022_025-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2022 Reçu en préfecture le 16/02/2022

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 35

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

DEWASMES Pascal, LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220216-DEL_2022_025-DE

N° DEL_2022_025

Objet

Développement économique

ZA Confortland - Melesse DIA AC 60 et AC 62

DIA envoyée par l'étude de Maître Laurent FRANCOIS notaire à Saint-Malo (35404), reçue en mairie de Melesse le 31/12/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné le 10/01/2022.

Parcelles : AC 60 et AC 62 d'une superficie totale de 4 095 m² et situées sur la ZA Confortland à Melesse, au 6259 rue de la Perrière.

Vendeur : Société civile de construction et vente domiciliée 22 rue de Brest à Saint Brieuc (22000)

Acquéreur : SCI CIMELESSE domiciliée Pa des Quatre Routes à Jugon les Lacs (22270)

Prix de vente : 2 304 000 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur

Informations complémentaires : Le terrain nu avait fait l'objet d'une transaction en juillet 2021 pour un montant de 600 000€. La présente DIA concerne la vente du terrain avec les constructions (locaux dans un bâtiment en co-propriété).

PLANS/PHOTOS



Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas préempter les biens cadastrés AC 60 et AC 62 d'une superficie totale de 4 095 m² et situées sur la ZA Confortland à Melesse, au 6259 rue de la Perrière.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 16/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 16/02/2022



EIL COMMUNAUTAIRE

Affiché le

Envoyé en préfecture le 24/02/2022 Reçu en préfecture le 24/02/2022

ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_026C-DE

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 35

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_026C-DE

N° DEL_2022_026

Objet Développement économique

ZA Confortland - Melesse

DIA AC 59

DIA envoyée par l'étude de Maître Benoît BARBEY notaire à Rouen (76000), reçue en mairie de Melesse le 02/12/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné le 14/12/2021.

Parcelle : AC 59 d'une superficie totale de 3 308 m² et située sur la ZA Confortland à Melesse, au 6259 rue de la Perrière

Vendeur : SCI 3 CD domiciliée rue de la Perrière à Melesse

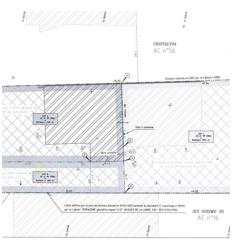
Acquéreur : non mentionné

Prix de vente : 500 000 € + commission de 42 000 € + frais d'acte

Informations complémentaires : Il s'agit d'un bâtiment d'activités commerciales avec des emplacements de stationnement.

PLANS/PHOTOS





Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Pas de participation : 1 MARVAUD Jean-Baptiste

DÉCIDE de ne pas préempter le bien cadastré AC 59 d'une superficie totale de 3 308 m² et située sur la ZA Confortland à Melesse, au 6259 rue de la Perrière.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 16/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 16/02/2022





ID: 035-243500667-20220216-DEL_2022_027-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2022 Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220216-DEL_2022_027-DE

N° DEL_2022_027

Objet

Urbanisme

Petites Villes de Demain

Avenant à la convention d'adhésion

La convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » a été signée le 12 mai 2021 entre la Préfecture d'Ille et Vilaine, le département d'Ille et Vilaine, la commune de Melesse, la commune de la Mezière et la communauté de commune du Val d'Ille Aubigné (N° DEL_2021_116)

Par courrier en date du 17 décembre 2021, le préfet d'Ille-et-Vilaine a informé la commune de Saint Aubin d'Aubigné de sa labellisation dans le cadre du dispositif "petites villes de demain". Il convient donc de formaliser cette labellisation par un avenant à la convention signée le 12 mai 2021.

L'avenant vise à intégrer les éléments de diagnostics techniques et les projets relatifs à la commune de St Aubin d'Aubigné. Il mentionne une demande de financement pour l'étude d'aménagement du centre-ville à Saint Aubin d'Aubigné ainsi que pour l'étude de l'extension de la bibliothèque municipale.

Il intègre la commune et ses représentants dans la comitologie du dispositif. Le comité de projet sera ainsi co-présidé par M. Claude JAOUEN, Maire de Melesse et Président de la Communauté de commune du Val d'Ille-Aubigné (CCVIA), M. Pascal GORIAUX, Maire de La Mézière et M. Jacques RICHARD, Maire de Saint-Aubin d'Aubigné.

Pour la commune de St Aubin d'Aubigné, intègrent le comité de projet :

- M. Christian DUMILIEU, Adjoint au Maire de Saint-Aubin d'Aubigné en charge des Finances, de la communication et de la culture,
- M. Gérard PERRIGAULT, Adjoint au Maire de Saint-Aubin d'Aubigné en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement,
- Pour la commune de St Aubin d'Aubigné, intègrent le comité technique :
- Le Directeur Général des Services de la Maire de Saint-Aubin d'Aubigné,
- Le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Saint-Aubin d'Aubigné,

En termes d'ingénierie, le projet sera piloté et animé par une cheffe de projet « Petites Villes de Demain » qui est recruté par la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Ce poste peut être financé à 75 % par la Banque des Territoires (25 %) et l'ANCT (50 %) avec un plafond de 45 000 € et a fait l'objet d'une demande de financement (N° B_DEL_2021_171). Il est proposé que les 25 % restant à financer soient pris en charge, à parts égales, par les trois communes intégrées au programme PVD, Melesse, La Mézière et Saint-Aubin d'Aubigné, dans la limite du plafond susmentionné. Le présent avenant (en pièce jointe) doit être validé par l'ensemble des signataires de la convention.

Monsieur le Président propose de valider l'avenant à la convention d'adhésion au programme petites villes de demain et sollicite l'autorisation de le signer.

Vu la convention d'adhésion du 12 mai 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

VALIDE les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au programme petites villes de demain

AUTORISE Monsieur le Président à signé l'avenant sus-cité, ci-annexé.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 16/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 16/02/2022



ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_028-DE

Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

N° DEL_2022_028

Objet Intercommunalité

Composition du Bureau

Modification

Le Bureau de la Communauté de Communes est composé de 16 membres :

- Le Président

- 11 Vice-présidents (nombre dérogatoire maximal)
- 4 autres membres du Bureau : conseillers communautaires délégués

Monsieur le Président propose de passer l'effectif du Bureau communautaire à 17 membres et d'élire un 5ème conseiller communautaire, délégué aux Solidarités.

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

MODIFIE la composition du Bureau communautaire en ajoutant un 5ème autre membre du bureau, conseiller délégué. Le bureau est ainsi composé :

- 1 président,

- 11 vice-+présidents,

- 5 conseillers délégués.

soit 17 membres du Bureau communautaire au total.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 17/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 17/02/2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Reçu en préfecture le 17/02/2022

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_028-DE

Affiché le



ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_029-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2022 Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022	Nombre de conseillers En exercice :	38
Date d'affichage : 02/02/2022	Présents : Votants :	30 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_029-DE

N° DEL_2022_029

Objet Intercommunalité

17ème membre du bureau - Conseiller délégué

Élection

Suite à la modification de la composition du Bureau, il convient d'élire un nouveau membre du Bureau, 5ème conseiller délégué.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Yanncik LARIVIERE-GILLET

Il demande si d'autres candidats souhaitent se faire connaître.

Il n'y pas d'autre candidature.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) :	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	36
f. Majorité absolue :	36

Candidats	Nombre de suffrages obtenus		
	En chiffres	En lettres	
Monsieur Yannick LARIVIERE-GILLET	36	trente-six	

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

PROCLAME Monsieur Yannick LARIVIERE-GILLET 17ème membre du bureau.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 17/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 17/02/2022



ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_030-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2022 Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_030-DE

N° DEL_2022_030

<u>Objet</u> Solidarité

CLIC de l'Ille et de l'Illet Désignation de représentants

Suite au renouvellement du conseil municipal d'Andouillé-Neuville, le conseil communautaire doit désigner un représentant titulaire (anciennement Emmanuel ELORE) et un représentant suppléant (non désigné précédemment mais nécessaire au bon fonctionnement de l'association) au CLIC de l'Ille-et-de l'Illet / Codem.

Les délégués du CLIC de l'Ille et de l'Illet sont membres de l'Assemblée Générale et membre de droit du conseil d'administration de l'association.

Monsieur le Président propose de désigner M. Yannick Larivière-Gillet en qualité de titulaire. Madame Isabelle LAVASTRE est candidate pour le poste de suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DÉSIGNE Monsieur Yannick LARIVIERE-GILLET en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au sein du CLIC de l'Ille-et-de l'Illet / Codem.,

DÉSIGNE Madame Isabelle LAVASTRE en tant que représentante suppléante de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au sein du CLIC de l'Ille-et-de l'Illet / Codem.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 17/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 17/02/2022



ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_031-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2022 Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022	Nombre de conseillers En exercice :	38
Date d'affichage : 02/02/2022	Présents : Votants :	30 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_031-DE

N° DEL_2022_031

<u>Objet</u>

Mobilité

Service location VAE Règlement modifié

Suite à la validation des nouvelles orientations du service de location longue durée de vélos électriques du Val d'Ille-Aubigné, à l'acquisition prochaine de la nouvelle flotte de VAE et à l'adoption d'un logiciel de gestion de flotte, un nouveau règlement de service vous est proposé.

Principaux changements par rapport au règlement antérieur sont :

La durée de location : 6 mois, renouvelable 1 seule fois, par avenant au 1er contrat, sans possibilité d'achat du VAE à l'issue de la location

Le tarif: 120 € les 6 mois

La création d'un tarif solidaire pour les étudiants, demandeurs d'emploi, personnes suivies par le PAE et la mission locale (50 % du plein tarif), soit 60 € pour 6 mois

La possibilité de renouvellement indéfini du contrat de location pour les bénéficiaires de la tarification solidaire, sous réserve de présenter un justificatif de situation lors de chaque renouvellement

Le paiement de la totalité de la location en 1 seule fois en début de contrat, 15 jours avant remise du vélo

La possibilité de payer par carte bancaire sur le site internet du service (en cours de création vie le logiciel Accen) ou au siège (via un TPE)

La mise en place d'une caution. Cette caution sera prélevée par mandat SEPA et restituée à l'usager en fin de location, après état des lieux de restitution du vélo.

Le montant de la caution : 150 € en plein tarif, 75 € pour le tarif solidaire

La création des 4 points contact du service de VAE et l'obligation pour les usagers de choisir un de ces 4 points pour la récupération, la maintenance et la restitution de leur vélo

La possibilité d'une rupture anticipée du contrat entraînant un remboursement de tout ou partie de l'abonnement aux motifs suivants et sur présentation de justificatifs : Incapacité avérée de l'usager à la conduite d'un vélo ou déménagement de l'usager hors du territoire du Val d'Ille-Aubigné

La mise en conformité RGPD (durée de conservation des données usagers notamment) et l'autorisation de contacter les usagers pour l'évaluation continue du service

M. Le Président propose d'adopter le nouveau règlement de service de location longue durée de vélos à assistance électrique du Val d'Ille-Aubigné, ci-annexé et de valider le nouveau modèle de contrat de location, également ci-annexé.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 mai 2021, validant les nouvelles orientations du service de location longue durée de vélos électriques du Val d'Ille-Aubigné,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 juillet 2021 pour l'acquisition de la nouvelle flotte de VAE en passant par une centrale d'achat public, l'UGAP.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 juillet 2021pour l'adoption d'un logiciel de gestion de flotte de VAE, le logiciel Accen, dont le déploiement et le paramétrage sont en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

ADOPTE le nouveau règlement de service de location longue durée de vélos à assistance électrique du Val d'Ille-Aubigné, ciannexé.

VALIDE le nouveau modèle de contrat de location, ci-annexé.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 17/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 17/02/2022



ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_032-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2022 Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 35

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_032-DE

N° DEL_2022_032

Objet Mobilité

Franchissement Cap Malo - Montgerval Convention avec le Conseil Départemental

Le projet de franchissement cyclable et piéton de la RD137 à la Mézière entre Cap Malo et Montgerval s'inscrit dans le cadre du schéma des mobilités et a fait l'objet d'une étude préliminaire par le bureau d'étude Servicad. Un marché de maîtrise d'œuvre a ensuite été attribué au bureau ECR Environnement. Après une phase de conception puis une consultation de marchés publics de travaux, le chantier doit débuter en mars prochain.

Le projet s'inscrit sur le domaine routier public départemental. Une convention est donc proposée par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine sur l'organisation de la phase travaux et sur l'entretien futur des espaces aménagés (convention en annexe). Elle fixe les conditions techniques, administratives et financières de réalisation et de gestion des aménagements projetés.

Elle indique notamment :

- les autorisations préalables et les conditions d'exécution concernant la réalisation du projet sous maîtrise d'ouvrage communautaire,
- la participation financière du Conseil Départemental au bénéfice de la Communauté de Communes, sur la base de 12€TTC/m² de couche de roulement en enrobé réalisé, pour une estimation de 20 760 € TTC maximum.
- la réalisation sous maîtrise d'ouvrage départementale du remplacement des joints de chaussée sur l'ouvrage d'art estimée à 30 800 €TTC, en coordination avec les travaux de la Communauté de Communes,
- l'entretien futur de l'éclairage public, des bordures, trottoirs et de la signalisation à la charge de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose de valider cette convention avec le Conseil Départemental et sollicite l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Pas de participation: 1

MESTRIES Gaëlle

VALIDE les termes de la convention entre la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, portant sur l'organisation de la phase travaux et l'entretien futur des espaces aménagés dans la cadre du franchissement cyclable et piéton de la RD137 à la Mézière entre Cap Malo et Montgerval,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée, avec une entrée en vigueur à sa date de signature pour une durée de 10 ans.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 17/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 17/02/2022



ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_033-DE

Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220217-DEL_2022_033-DE

N° DEL 2022 033

Objet

Eau-Assainissement

GEMAPI - Rapports d'activité 2020

Syndicats de BV et EPTB

La Communauté de Communes exerce depuis le 1er janvier 2018, la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Une majeure partie de cette compétence, ainsi que des compétences associées (telles que la lutte contre l'érosion des sols, la lutte contre la pollution, la gestion des ouvrages hydrauliques, l'animation pour la protection de la ressource en eau) est exercée par transfert de compétence auprès de syndicats :

- l'EPTB Vilaine.
- le syndicat de bassin versant du Linon
- le syndicat de bassin versant Ille, Illet et Flume (issu de la fusion au 01/01/2020 des syndicats Flume et Ille et Illet),
- le syndicat de bassin versant du Couesnon Aval.

Conformément à l'article L. 5711-1 du CGCT, les syndicats mixtes fermés (constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale) doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du CGCT.

Seul l'EPTB Vilaine, syndicat mixte ouvert, fait donc exception à cette règle.

Le rapport d'activité 2020 de l'ETPB Vilaine – non approuvé en comité syndical le 9 septembre 2021 - est annexé à la présente note.

Le rapport d'activité détaillé 2020 du syndicats Ille, Illet et Flume — approuvé par son comité syndical - est annexé à la présente note.

Le rapport d'activité détaillé 2020 du syndicat du Couesnon Aval – approuvé en comité syndical du 24/02/2021 - est annexé à la présente note.

NB : Aucun rapport d'activité n'a été adressé par le syndicat du Linon.

Extrait des informations portées à connaissance :

- EPTB Vilaine (focus sur le pôle milieu aquatiques et biodiversité) :
 - Préparation en 2020 du transfert de la GEMA sur le secteur amont de la Vilaine à effet du 01/01/2022 (concerne directement la CCVIA)
- BV Flume et Ille et Illet fusionnés (nouveau contrat territorial 2020-2022) :
 - Voir document synthétique du BV de 3 pages annexé.
- BV Couesnon Aval (nouveau contrat territorial 2020-2022) : le rapport transmis est un bilan 2020 sur le volet milieu aquatique.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du syndicat de bassin versant Ille, Illet et Flume approuvé le 09/09/2021 et celui du syndicat du Couesnon Aval approuvé le 24/02/2021.

Vu le rapport d'activité 2020 du syndicat de bassin versant Ille, Illet et Flume approuvé en comité syndical le 9 septembre 2021,

Vu le rapport d'activité 2020 du syndicat du Couesnon Aval approuvé en comité syndical le 24 février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 du syndicat de bassin versant Ille, Illet et Flume approuvé le 9 septembre 2021,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 du syndicat du Couesnon Aval approuvé le 24 février 2021.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 17/02/2022 Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 17/02/2022

Le Président, Claude Jaouen



Séance du 8 février 2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022 Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_034C-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_034C-DE

N° DEL_2022_034

Objet Eau-Assainissement

Eau potable RPQS 2020

Conformément à l'article L-2224-5 du CGCT, tout service en charge de tout ou partie des compétences d'eau potable ou d'assainissement doit produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS).

Des indicateurs de performance et des chiffres clés du service doivent y figurer : caractérisation technique du service, tarification et recettes du service, indicateurs de performance, financement des investissements, action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, etc.

Ces indicateurs seront saisis dans SISPEA (plateforme numérique de collecte des données).

L'organisation des services d'eau potable ayant évolué entre 2020 et ce jour et la Communauté de Communes étant aujourd'hui membre en représentation substitution de 2 syndicats d'eau potable, plusieurs situations sont identifiées pour l'approbation et la présentation des RPQS(Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2020 des services d'eau potable du territoire :

- Le RPQS 2020 de la CEBR a été approuvé en comité syndical du 28 septembre 2021. La CCVIA étant membre de la CEBR, une communication de ce RPQS doit réglementairement être faite en conseil communautaire (pour les territoires de Melesse, La Mézière et Montreuil le Gast),
- Le RPQS 2020 du SIE de la Vallée du Couesnon été approuvé en comité syndical du 16 septembre 2021. La CCVIA étant membre de ce syndicat, une communication de ce RPQS doit réglementairement être faite en conseil communautaire (pour les territoires de Gahard, Sens de Bretagne et Vieux Vy sur Couesnon),
- Le RPQS 2020 de la CCVIA élaboré avec le concours du SMG35 pour les 13 autres communes sur lesquelles la compétence eau potable a été exercée en propre en 2020 – doit être présenté pour approbation en conseil communautaire.

Ces différents rapports sont annexés à la présente note.

Un document synthétique de présentation du RPQS CEBR est également annexé.

Les indicateurs principaux des différents services d'eau du territoire sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	CCVIA	SIE Vallée du Coues.	CEBR
Nbre d'abonnés	7 990 (+1.87%)	4 982 (+1.36%)	217 186 (+4.1%)
Volume vendu	684 903 m3 (+12.57%) Hausse sur secteur St Aub à éclaircir (date de relève).	432 464 (+7.06%)	23.4 Mm³ (+0.4%)
Conso moy. / ab.	86 m³/an (76 en 2019)	87 m³/an (82 en 2019)	67 m ³ /an (usage habitation – 64 en 2019)
Linéaire réseau km	434.0 km	361.4 km	3 929 km
Frais accès au service	21.45 à 44.30€HT	45.78€ (44.13€HT en 2019)	45.43€ (nord-Rennes)
Prix de l'eau 2020 (120m3) sur CCVIA	2.74 € à 2.96€/m³	2.93€/m3 (-3.99% avec -7.1% sur part collectivité)	2.159€/m3 (+2.0%)
Conformité Bactério	100%	100%	100%
Conformité physico-chimique	100%	100%	100%
Protection de la ressource	80% (80 à 100% Selon origine)	80% (80 à 100% Selon origine)	>80%
ICGPR	110/120	100/120 (pas de PPI)	115/120
ILVNC	0.58 m3/j/km	0.52 m3/j/km	1.8 m3/j/km (mais 2.2 Nord de Rennes)
IL Consommation	7.8 m3/j/km	3.3 m3/j/km	
Taux renouvellement	Non calculable	2.47% 19.6 km sur 5 ans dont 9 en 2020	0.87 % 37 km en 2020
Encours de la dette	Non calculable	12 789.69€	32.12M€ Durée ext. Dette : 4.3 ans

Monsieur le Président propose :

• de prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 de la CEBR (pour les territoires de Melesse, La Mézière et Montreuil le Gast),

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

de prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Affichée 2020 du SIE de la Vallée du Couesnon (pour les territoires de Gahard, Sens de Bretagne et Vieux Vy sur Coulde 1035-243500667-20220228-DEL_2022_034C-DE

d'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 de la ĆCVIA (périmètre des 13 autres communes),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-2224-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Pour: 35 Abstention: 1

MARVAUD Jean-Baptiste

PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 de la CEBR (pour les territoires de Melesse, La Mézière et Montreuil le Gast),

PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 du SIE de la Vallée du Couesnon (pour les territoires de Gahard, Sens de Bretagne et Vieux Vy sur Couesnon),

APPROUVE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 de la Communauté de Communes Vald'Ille-Aubigné (périmètre des 13 autres communes).

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 17/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 17/02/2022



Affiché le ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_035-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2022 Reçu en préfecture le 24/02/2022

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220224-DEL_2022_035-DE

N° DEL_2022_035

Objet Commerces

Boulangerie de Guipel

Avenant au contrat administratif avec la commune sur les travaux

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est propriétaire d'un ensemble bâti dans le bourg de Guipel, situé au 9, rue de la liberté, parcelle cadastrale section AD n°224, d'une contenance totale de 763m2.

Sur une partie de cet ensemble, la commune de Guipel porte un projet d'aménagement urbain dans un objectif de revitalisation de son centre-bourg et de création d'espaces publics.

Par délibérations concordantes, les parties se sont mises d'accord pour la cession des emprises utiles à la commune.

Dans une logique de bonne gestion et de mutualisation des coûts, il a été convenu que la commune soit maître d'ouvrage des diagnostics et des travaux. Les parties se sont donc rapprochées pour établir un contrat administratif autorisant la réalisation de travaux.

Il a été convenu que ce contrat, signé le 06 août 2020, soit conclu pour un délai de 18 mois à compter de sa signature, soit jusqu'au 06 février 2022 .

La commune de Guipel a fait savoir à la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné que les travaux sur le bâtiment de l'ancien fournil appartenant à la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné ne seront terminés qu'au 31 mars 2022. Il sera ensuite nécessaire de procéder à une division et un bornage des parcelles avant cession prévue au mois de juillet 2022.

Par conséquent, il convient aujourd'hui d'établir un avenant au contrat, en vue d'en modifier les dispositions du point « 7. Fin du contrat » et porter le délai initialement inscrit de 18 mois à 24 mois.

Monsieur le Président propose de valider la modification de ce délai et sollicite l'autorisation de signer un avenant au contrat entre la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et la commune de Guipel, afin de porter sa durée à 24 mois.

Vu le contrat administratif autorisant la réalisation de travaux au 9 rue de la Liberté à Guipel, signé le 6 août 2020, et conclut pour un délai de 18 mois à compter de sa signature,

Considérant que les travaux ne seront terminés qu'au 31 mars 2022 et qu'il sera ensuite nécessaire de procéder à une division et un bornage des parcelles avant cession prévue au mois de juillet 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

VALIDE la prolongation de 6 mois du contrat administratif autorisant la réalisation de travaux au 9 rue de la Liberté à Guipel, par voie d'avenant,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant sus-cité avec la commune de Guipel. Ce contrat administratif, est ainsi prolongé jusqu'au 5 août 2022.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification le 17/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 17/02/2022



ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_036C-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022	Nombre de conseillers En exercice :	38
Date d'affichage: 02/02/2022	Présents : Votants :	30 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_036C-DE

N° DEL_2022_036

Objet Technique

ZA du Stand

Servitude avec ENEDIS - projet d'acte notarié

La Communauté de Communes a été contactée par l'office notarial « Notaires de la Visitation » afin que la convention de servitude signée entre ENEDIS et l'ex-Communauté de communes du Pays d'Aubigné le 21/05/2010 soit formalisée par un acte notarié authentique.

Cette convention dont l'objet est de consentir un droit de servitude à ENEDIS sur 2 parcelles de la ZA du Stand à Montreuil-sur-Ille pour l'installation d'une ligne souterraine sur une longueur de 96 mètres.

Elle se résume ainsi :

- Parcelles concernées : AC 489 et AC 490 dans la ZA du Stand à Montreuil sur Ille (Voirie et chemin d'accès au bassin tampon)
- Accord d'une servitude pour ENEDIS d'une bande de 1 mètre de large sur 96 mètres de long
- Accord pour ENEDIS d'encastrer des coffrets ou accessoires dans les murs ou murets sur les parcelles concernées.
- Accord pour ENEDIS de réaliser l'élagage, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations à proximité de l'ouvrage.
- Accord pour ENEDIS d'utiliser et entretenir par la suite cet ouvrage pour les besoins du service public.
- La CCVIA conserve la propriété mais renonce à demander la modification ou le retrait de l'ouvrage.
- La CCVIA s'interdit tout terrassement ou construction à proximité de l'ouvrage mais pourra élever des constructions ou faire des plantations en respectant les distances de sécurité.

ENEDIS souhaite dorénavant que ces servitudes fassent l'objet d'un acte notarié afin de sécuriser leurs interventions et travaux.

Cet acte fait référence à une indemnité compensatoire en raison de la présence de cet ouvrage. Il y a un droit à indemnité auquel il peut être renoncé ou pas. Aucun montant n'a été précisée dans le document. Il est proposé une exonération de cette indemnité compensatoire.

Monsieur le Président propose de valider cette convention de servitude avec ENEDIS, qui ne donnera pas lieu à une indemnité compensatoire, et sollicite l'autorisation de signer l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

VALIDE la création d'une servitude par voie d'acte notarié, en substitution de la convention signée le 21/05/2010 entre Enedis et l'ex-Communauté de communes du Pays d'Aubigné, ci-jointe,

PRÉCISE que cette servitude ne donnera pas lieu à une indemnité compensatoire,

VALIDE les termes du projet d'acte authentique ci annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 17/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 17/02/2022



ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_037-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

DEWASMES Pascal, LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Recu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_037-DE

N° DEL_2022_037

Objet Développement économique

ZA Bourdonnais

Rachat d'une emprise sur la parcelle AM 34 auprès de l'EPF par le Conseil départemental

Monsieur le Président rappelle le projet de la Communauté de communes de réaliser une opération de renouvellement urbain sur le secteur de La Bourdonnais à La Mézière en vue de la requalification et de l'extension mesurée de la zone d'activités. Ceci dans l'objectif de densifier l'usage du foncier à bâtir disponible et d'en faire un parc d'activités mieux intégré à son environnement.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises dans la Zone d'Activités de la Bourdonnais à La Mézière. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 18 juillet 2011.

L'EPF Bretagne a acquis entre autres, le bien suivant :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature
28/03/2014	MARIAULT	AM 34	Maison d'habitation

A la demande de la Collectivité, l'EPF Bretagne a procédé à la démolition de la maison d'habitation et de ses annexes pour dégager une emprise de terrain à bâtir commercialisable.

Par ailleurs, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine a pour projet la réalisation d'une piste cyclable sécurisée le long de la Route du meuble (RD 637) entre les communes de La Mézière et de La Chapelle des Fougeretz. Le tracé de cette future piste se situe du côté Ouest de la RD 637, en bordure de la parcelle AM 34.

Suivant les derniers plans du projet, les aménagements à prévoir pour cette future piste cyclable nécessitent l'acquisition par le Conseil Départemental d'une emprise estimée à 61 m², à détacher en façade la parcelle cadastrée AM 34 appartenant à l'EPF Bretagne.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet d'utilité publique, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné accepte que l'EPF Bretagne cède à l'acquéreur suivant :

Conseil départemental d'Ille et Vilaine demeurant 1 avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES CEDEX, et représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, l'emprise concernée, à savoir :

Réf. cadastre	Contenance
35177-AM34p	61 m ²

Compte tenu du caractère d'utilité publique, il est rappelé que le bien ci-dessus désigné sera cédé au prix de MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS (1 830,00 EUR) TTC, hors frais de bornage et frais de notaire à charge de l'acquéreur. La vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur le prix total de vente HT.

Monsieur le Président propose d'autoriser l'EPF Bretagne à réaliser cette cession.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014 et n° 2018-31 du 19 janvier 2018,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1, L5211-6 et 5216-5,

Vu la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et l'EPF Bretagne le 18 juillet 2011,

Vu l'avenant n°1 à la convention opérationnelle précitée en date du 22 novembre 2018,

Vu l'avenant n°2 à la convention opérationnelle précitée en date du 9 février 2021,

Vu l'avenant n°3 à la convention opérationnelle précitée en date du 14/01/2022,

Vu la délibération n°140-2011 de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné en date du 7 juin 2011 approuvant le projet de création de la ZAC de la Bourdonnais sis sur la commune de La Mézière,

Vu la délibération n°159-2011 de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné en date du 5 juillet 2011 portant sur la validation de la convention opérationnelle d'action foncière conclue avec l'EPF Bretagne pour l'opération de la ZAC La Bourdonnais.

Vu la délibération n°151-2012 de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné en date du 15 mai 2012 approuvant le projet de réalisation de la ZAC de la Bourdonnais sis sur la commune de La Mézière,

Vu la délibération du Conseil Communautaires du 4 octobre 2016 portant création de l'opération d'aménagement de la ZAC de La Bourdonnais,

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Recu en préfecture le 28/02/2022

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 octobre 2016 approuvant le défiché le de réalisation de la ZAC de La

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_037-DE

Considérant que pour mener à bien le projet de la requalification de la Zone d'Activités de la Bourdonnais, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation,

Considérant que le Département d'Ille et Vilaine a pour projet de réaliser une piste cyclable sécurisée le long de la route du meuble (RD 637) entre les communes de La Mézière et de La Chapelle des Fougeretz,

Considérant que ce projet impacte une parcelle appartenant à l'EPF Bretagne,

Considérant que pour répondre à ce projet d'utilité publique, il convient que l'EPF Bretagne revende au :

Conseil départemental d'Ille et Vilaine demeurant 1 avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES CEDEX, et représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, l'emprise suivante :

Réf. cadastre	Contenance
35177-AM34p	61 m ²

Considérant que le bien ci-dessus désigné sera cédé au prix de MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS (1 830,00 EUR) TTC, Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur le prix total de vente HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Pas de participation: 1

MESTRIES Gaëlle

DEMANDE que soit procédé à la revente par l'Établissement Public Foncier de Bretagne au :

Conseil départemental d'Ille et Vilaine demeurant 1 avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES CEDEX, et représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, l'emprise suivante :

Réf. cadastre	Contenance
35177-AM34p	61 m ²

APPROUVE la cession par l'Établissement Public Foncier de Bretagne, du bien ci-dessus désigné, au prix de MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS (1 830,00 EUR) TTC, au :

Conseil départemental d'Ille et Vilaine demeurant 1 avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES CEDEX, et représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT.

Étant entendu le caractère d'utilité publique du projet amenant le Conseil départemental à acquérir cette emprise. En outre, les frais de notaire et frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 28/02/2022

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 28/02/2022

Le Président, Claude Jaouen



ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_038-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Recu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_038-DE

N° DEL_2022_038

Objet **Petite Enfance**

> Multiaccueil à Melesse Contrat de VEFA

Pour répondre à ses besoins, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné compte acquérir en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) 616,50 m² de Surface Utile, en vue de réaliser la Maison de l'Enfance, au sein d'une opération immobilière plus globale, rue de Montreuil à Melesse (parcelles cadastrées section AP n°14, 15, 16, et 17).

Cette opération prévoit également :

- 25 logements locatifs sociaux à destination des séniors ;
- 37 logements libres en accession à la propriété;
- des espaces de convivialité et intergénérationnel pour séniors avec notamment la création d'une salle commune d'environ 100 m² ouverte sur l'extérieur avec un accès depuis la rue de Montreuil. Cette salle sera cédée en VEFA à la commune de Melesse;
- des cellules de commerces et services le long de la rue de Montreuil ;
- Un pôle de santé regroupant plusieurs praticiens.

Le projet s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain, qui permet ainsi une gestion économe du foncier, la localisation de services en centralité et l'accessibilité de l'équipement aux transports en commun et aux cheminements doux.

La VEFA est définie par l'article 1601-3 du code civil comme étant "le contrat par lequel le vendeur transfère immédiatement à l'acquéreur ses droits sur le sol ainsi que la propriété de constructions existantes. Les ouvrages à venir deviennent la propriété de l'acquéreur au fur et à mesure de leur exécution ; l'acquéreur est tenu d'en payer le prix à mesure de l'avancement des travaux". Ainsi, ce type de vente consiste en l'acquisition d'un immeuble ou d'une partie d'un ensemble immobilier au fur et à mesure de son édification par une collectivité qui n'en exerce pas la maîtrise d'ouvrage.

La construction des bâtiments a débuté (phase de terrassement en cours) et il est désormais possible de procéder à l'élaboration du contrat de VEFA. En ce qui concerne la Maison de l'enfance, le vendeur, « SCI La Bauge » a transmis par voie de notaire, un projet de contrat de VEFA ainsi qu'un Etat récapitulatif de division en volume.

Selon le contrat de VEFA, la CCVIA deviendra propriétaire des volumes correspondant à la Maison de l'Enfance au plus tard le 31 décembre 2023.

Conformément à la convention de partenariat validée en Conseil communautaire du 08/06/2021, le prix de vente établi à 1 884 687 euros TTC, est inférieur à 3168 euros/m² de surface utile, sur la base d'un taux de TVA de 20%.

De même, les modalités d'acquisition et l'échelonnement des paiements sont conformes à la convention de partenariat. L'équipement sera payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux suivant l'échelonnement ci-dessous prévu :

- 25 % à l'achèvement du terrassement, soit la somme de 471 171,75 €
- 10 % à l'achèvement des fondations, soit la somme de 188 468,70 €
- 25 % à l'achèvement du plancher bas du 1er étage, soit la somme de 471 171,75 €
- 10 % à la mise hors d'eau, soit la somme de 188 468,70 €
- 5 % à la mise hors d'air, soit la somme de 94 234,35 € 14
- 15 % à l'achèvement des plâtreries, soit la somme de 282 703,05 €
- 5 % à l'achèvement des locaux, soit la somme de 94 234,35 €
- 5 % à la livraison des locaux, soit la somme de 94 234,35 €

Le projet de contrat de VEFA rappelle également les conditions légales concernant le parfait achèvement des travaux, et les conditions de la livraison du bâtiment à la CCVIA.

Conformément aux engagements pris dans la convention de partenariat, la CCVIA s'engage à soumettre à l'approbation de son organe délibérant le projet de contrat de VEFA.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer le projet contrat de VEFA en annexe avec la SCI « La Bauge » pour l'achat de la Maison de l'Enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

VALIDE les terme du contrat de VEFA pour l'acquisition d'une Maison de la petite enfance rue de Montreuil à Melesse,

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

DÉSIGNE Maître Crossoir, notaire à Saint-Germain-sur-Ille, en tant que conseil juridique Affiché le réalisation de cette VEFA.

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_038-DE

AUTORISE Monsieur le Président à signer le-dit contrat et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 28/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 28/02/2022



ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_039-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_039-DE

N° DEL_2022_039

Objet Agriculture

Agriculture

Acquisition foncière - St Médard s/Ille et Guipel - Consorts Simon

Dans le cadre de sa compétence en matière agriculture biologique de proximité, une opportunité d'acquisition foncière se présente pour diverses parcelles sur les communes de Guipel et Saint-Médard sur Ille.

Une rencontre a été organisée le 11 janvier 2022 entre les consorts SIMON, Monsieur Frédéric BOUGEOT et les services, afin d'examiner leur proposition de cession foncière. Des discussions avaient déjà été engagées avant le début de la crise sanitaire.

L'objet de cette rencontre portait sur le projet d'acquisition des parcelles suivantes actuellement louées à Mle Renault Yoana (qui n'est pas en capacité d'acquérir le foncier du fait de la reprise récente du siège d'exploitation) dont la conversion en agriculture biologique est effective (plan annexé) :

- D 831 Öha34a30ca Guipel
- D 832 0ha84a30ca Guipel
- D 835 1ha10a30ca Guipel
- AE 132 0ha0a04ca St Médard sur Ille
- D 803 1ha77a22ca St Médard sur Ille

Total: 4ha06a46ca

Aux termes de ce rendez-vous, la proposition de rachat à l'hectare de 3650€ a été retenue sur les bases suivantes :

- Les parcelles, bien que situées sur 2 communes, sont de qualité « moyenne » et sensiblement identiques compte tenu de leur proximité immédiate
- Des recherches de transactions foncières réalisées au cours de l'année précédente sur ce même secteur et sur les mêmes bases (bien loué non acquis par l'exploitant en place). Celles-ci étaient situées en 3400€ et 3500€/l'ha
- Moyenne des évaluations formulées par votre service immobilier (3500€ + 4500€)/2= 4000€
- Le foncier étant occupé, une minoration de 10% a été proposée, soit : 4000€ 400€= 3600€

Il a été convenu de retenir un prix d'acquisition de 3650€/ha.

Après acquisition, le dit foncier sera placé en location au profit de Mme Renault par un Bail Rural à Clauses Environnementales.

Les conditions de vente proposées sont les suivantes:

- Surface totale : 4ha06a46ca
- Propriétaire : Consorts SIMON
- Localisation : « La Jannaie » Saint-Médard-sur-Ille et « La Haute Bergère » Guipel
- Prix de vente : 16 735,79 € net (14 835,79€ de foncier et 1 900€ provisions pour frais d'acte)
- Valeur au m² : 0,365€
- Frais d'actes à la charge du Val d'Ille-Aubigné : Maître KOMAROFF, notaire à LA CHAPELLE DES FOUGERETZ.
- Situation locative : bien loué

Monsieur le Président propose :

- d'acquérir les parcelles D 831 (0ha34a30ca Guipel), D 832 (0ha84a30ca Guipel), D 835 (1ha10a30ca Guipel), AE 132 (0ha0a04ca St Médard sur Ille) et D 803 (1ha77a22ca St Médard sur Ille), pour une superficie totale de 4ha06a46ca, auprès des Consorts SIMON.
- De fixer le montant de la vente à 16 735,79 € net, hors frais de notaire,
- de préciser que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné
- De désigner Maître KOMAROFF, notaire à LA CHAPELLE DES FOUGERETZ pour établir les actes et procéder aux publication idoines, De l'autoriser à signer le compromis de vente et l'acte notarié correspondant
- de préciser que les dépenses seront payées sur le Budget Principal 2022.
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

VALIDE l'acquisition des parcelles D 831 (0ha34a30ca – Guipel), D 832 (0ha84a30ca – Guipel), D 835 (1ha10a30ca – Guipel), AE 132 (0ha0a04ca – St Médard sur Ille) et D 803 (1ha77a22ca – St Médard sur Ille), pour une superficie totale de 4ha06a46ca, auprès des Consorts SIMON.

FIXE le montant de la vente à 16 735,79 € net, hors frais de notaire,

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_039-DE

PRÉCISE que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de communes Vi Affiché le Aubigné

DÉSIGNE Maître KOMAROFF, notaire à LA CHAPELLE DES FOUGERETZ pour établir les actes et procéder aux publication idoines,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte notarié correspondant

PRÉCISE que les dépenses seront payées sur le Budget Principal 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 28/02/2022

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 28/02/2022 Le Président, Claude Jaouen



Affiché le ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_040-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 35

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

TAILLARD Yvon, LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Recu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_040-DE

N° DEL_2022_040

Objet

Agriculture

SAFER

Acquisition foncière Vieux-vy-sur-Couesnon

Dans le cadre de la convention établie entre la SAFER et la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, la notification sur Vieux-vy-sur-Couesnon au lieu- dit «Les Touches » relatives aux parcelles A0086 et A0104 d'une superficie totale de 2ha05a79ca environ, a été examinée en bureau du 16 juillet 2021.

La collectivité a sollicité la préemption avec demande de révision de prix sur ce bien auprès de la SAFER le 22 juillet et celle-ci a été acceptée et a fait l'objet d'un avis de préemption en date du 12 août 2021.

La proposition initiale n'a pas été acceptée par les vendeurs mais après échange avec les services de la SAFER, une acquisition amiable a été trouvée avec une proposition de découpage avec le propriétaire limitrophe dans le cadre de la réalisation de son projet d'assainissement.

Le 8 décembre 2021, le dossier a été examiné en Comité Technique SAFER et la candidature de la CCVIA a été retenue.

=> Rappel est fait que la collectivité est propriétaire des parcelles A109, A110 et A111 (en vert sur le plan annexé) situées à proximité immédiate de celles concernées par la vente. L'ensemble permettra donc, via appel à candidature et après étude de sols, l'installation ou la pérennisation d'un exploitant en agriculture biologique.

La promesse d'achat relative à cette opération (ci-jointe annexée) a été transmise par la SAFER. Les principaux éléments sont les suivants :

Surface totale : 2ha05a79capas de présence de bâti

prix : 10 500€

frais SAFER: 1386 € TTC

Évaluation des frais de notaire : 1730 € TTC

• Frais de bornage à prévoir pour moitié à la charge des acquéreurs : devis

Monsieur le Président propose de :

- fixer le prix d'acquisition à 10500 € net vendeur (hors frais SAFER, notaire et bornage); auquel s'ajoutent les frais SAFER à hauteur de 1 386€TTC
- désigner Maître Crossoir, notaire à Saint-Germain-sur-Ille en qualité de conseil juridique de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans le cadre de cette vente ;
- préciser que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné ;
- l'autoriser à signer la promesse unilatérale d'achat par substitution ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- inscrire les crédits correspondants au budget principal 2022.

Rappel est fait que les dépenses d'acquisitions foncières font l'objet de subventions partielles (Taux de subvention à hauteur 10 % sur la base d'une valorisation foncière à 40%) dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial au titre de la mesure 13B du Plan de Relance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

FIXE le prix d'acquisition à 10500 € net vendeur

PRÉCISE que les frais SAFER à hauteur de 1 386€TTC, les frais de bornage (non encore chiffrés) et les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné ;

DÉSIGNE Maître Crossoir, notaire à Saint-Germain-sur-Ille en qualité de conseil juridique de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans le cadre de cette vente ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse unilatérale d'achat par substitution ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE l'inscription des crédits correspondants au budget principal 2022.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 28/02/2022 Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 28/02/2022

Le Président, Claude Jaouen



ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_041-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022	Nombre de conseillers En exercice :	38
Date d'affichage : 02/02/2022	Présents : Votants :	30 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_041-DE

N° DEL_2022_041

Objet Energie-Climat

SCIC Les Survoltés

Désignation d'un représentant

L'association EnerGuipel dont le but est de créer des centrales citoyennes de production d'énergie renouvelable, a créée en 2018 la SCIC-SAS « *La coopérative des survoltés* », personne morale distinct de l'association, afin de mener à bien la création de moyens de production d'énergie renouvelable.

Depuis le 9 octobre 2018, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a adhéré à la SCIC-SAS « *La coopérative des Survoltés* » au sein du collège C « Collectivités et leurs groupements, institutions ».

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Alain FOUGLE en qualité de représentant de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au collège C « Collectivités et leurs groupements, institutions ».

Vu, les statuts de la coopérative des Survoltés, société coopérative d'intérêt collectif, société par actions simplifiée, a capital variable dont le siège social est situé à Guipel, Les Pontènes,

Vu, la délibération N° 322_2018 du 9 octobre 2018, décidant de la prise de participation de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au sein du collège C « Collectivités et leurs groupements, institutions » de la SCIC-SAS « La coopérative des Survoltés » par l'acquisition de 500 parts de 20 € soit 10 000€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Alain FOUGLE pour représenter la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au sein du collège C « Collectivités et leurs groupements, institutions », de la SCIC des Survoltés.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 28/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 28/02/2022



Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_042-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille vingt deux, le huit février, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

Présents:

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, HENRY Lionel, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, BOUGEOT Frédéric, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, MOREL Gérard, GELY-PERNOT Aurore, SENTUC Véronique

Absents:

LESAGE Jean-Baptiste, LOREE Michel

Absents ayant donné pouvoir :

KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie donne procuration à MACE Marie-Edith MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_042-DE

N° DEL_2022_042

Objet Foncier

Acquisition bâti et foncier

Parcelle AE63 - ZA des Landelles

La parcelle AE63, située 6 rue des Landelles, ZA des Landelles à Melesse (35520), est propriété de la société civile immobilière NOLRIANE dont Monsieur Alarousse est le gérant.

Le bien est situé en secteur UA2 au PLUI (secteur correspondant à des d'activités industrielles, de stockage et de bureaux).

D'une emprise foncière de 2 235m², elle comprend un bâtiment à usage d'activités construit en 1985, en parpaing, charpente métallique, couvert en fibro-ciment, comprenant :

- 90 m² de bureaux sur deux niveaux.
- sanitaires, douche
- 200 m² de stockage.

Local est équipé d'une porte sectionnelle (L : 4m x 3,50m) et de chauffages électriques dans les bureaux.

Le bien est occupé aujourd'hui par les associations OCAVI-A et OSVIDH. Les associations sont locataires et ces charges locatives impactent les demandes de subvention de fonctionnement à la Communauté de Communes.

De plus, la disponibilité foncière sur cette parcelle en continuité du bâtiment actuel, permettrait d'envisager la construction d'un bâtiment supplémentaire, en lien avec la compétence aide alimentaire.



L'avis de France Domaines a été demandé et est joint en annexe.

Du fait d'une pression immobilière très forte sur le secteur de Melesse, il est constaté que le prix d'acquisition proposé (143€/m²) est conforme aux toutes dernières ventes sur le secteur (entre 114€/m² et 220€/m²). La disponibilité importante de foncier constructible sur la parcelle justifie également de déroger à l'avis de France Domaines.

Monsieur le Président propose de :

- fixer le prix d'acquisition à 320 000€ net vendeur ;
- désigner Maître Crossoir, notaire à Saint-Germain-sur-Ille en qualité de conseil juridique de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans le cadre de cette vente ;
- préciser que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné;
- l'autoriser à signer l'acte d'achat ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- inscrire les crédits correspondants au budget principal 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Pour: 35
Abstention: 1
FOUGLE Alain

Envoyé en préfecture le 28/02/2022 Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID: 035-243500667-20220228-DEL_2022_042-DE

FIXE le prix d'acquisition à 320 000€ net vendeur

DÉSIGNE Maître Crossoir, notaire à Saint-Germain-sur-Ille en qualité de conseil juridique de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans le cadre de cette vente

PRÉCISE que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

AUTORISE Monsieur Le président à signer l'acte d'achat ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification Le 28/02/2022

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations, Le 28/02/2022